



**HAL**  
open science

## Une histoire sociolinguistique de la possession d'Aix-en-Provence (1610-1611)

Jean-Pierre Cavallé, Sophie Houdard

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Cavallé, Sophie Houdard. Une histoire sociolinguistique de la possession d'Aix-en-Provence (1610-1611). *Etudes Epistémè: revue de littérature et de civilisation (XVIe - XVIIIe siècles)*, 2017, Langages dissidents: performances et contestations religieuses à l'époque moderne, 31, 10.4000/episteme.1660 . hal-02091759

**HAL Id: hal-02091759**

**<https://hal.science/hal-02091759v1>**

Submitted on 19 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Jean-Pierre Cavaillé/ Sophie Houdard**

**Une histoire sociolinguistique de la possession d'Aix-en-Provence (1610-1611)**

**Résumé :** Dans cette grande affaire de possession du début du XVII<sup>e</sup> siècle (dite aussi affaire Gaufridy ou Madeleine de Demandols), les diables sont extrêmement prolixes et d'autant plus qu'y domine la figure du diable prédicateur. Après avoir rappelé les circonstances et le contexte de cette affaire célèbre et des textes qui en ont assuré la publicité (surtout *L'Histoire admirable* des exorcistes Sébastien Michaelis et François Doms), nous nous arrêtons sur la question des capacités et des limites linguistiques des diables. D'abord, il y a le fait que la connaissance de langues non apprises (ici le latin) est considérée à cette époque comme le signe majeur de la possession, mais elle est aussi très contestée et au cœur des controverses qui ne manquèrent pas d'agiter cette affaire, paradigmatique à bien des égards. Mais il y a d'autre part le fait massif, et pourtant occulté par la littérature apologétique et historiographique en français que les diables d'Aix parlaient très majoritairement l'occitan provençal, comme du reste tous les autres protagonistes. L'article est largement consacré à l'analyse sociolinguistique de ces langues en présence : provençal, français et latin et d'abord à la question des appartenances culturelles, sociales et genrées des acteurs de la possession et du procès : juges, exorcistes, possédés, public populaire et lettré des exorcismes...

**Mots-clés :** possession, exorcisme, sorcellerie, démonologie, prédication, controverse antiprotestante, sociolinguistique, Ursulines, Aix-en-Provence, Louis Gaufridy, Madeleine Demandols, Sébastien Michaëlis, Guillaume du Vair, François Doms ou Domptius.

Belzebug cria, Ouvrez la porte, voilà Thony qui vient (ainsi appelait il ledit  
Pere en la maniere des paysans du País de Provence) et fut trouvé ainsi qu'il  
disoit et ayant imposé sur le dos, *de ligno crucis*, Belzebug cria, disant : je  
crains fort cela et tremble.

Sébastien Michaëlis, Actes du lundi de Pâques 1611<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien la faisant sorcière et princesse des sorciers au pays de Provence* [...] sous l'autorité du Père Frère Sébastien Michaëlis [...] et recueil des Actes du RP François Domptius, docteur en théologie de Louvain, à Paris, chez Charles Chastellain, 1614 p. 102 [ 3<sup>ème</sup> édition après celle de Lyon et Douai en 1613]

La possession démoniaque qui s'est déroulée à Aix-en-Provence entre 1610 et 1611 est la première des grandes affaires qui ont marqué la France du XVII<sup>e</sup> siècle, suscitant une abondante littérature<sup>2</sup>. Pour Guillaume du Vair, le premier président du parlement aixois qui diligente le procès, il s'agit « d'une des plus étranges [affaires] qui se soit présentée de notre mémoire en la justice »<sup>3</sup>, le cas est extraordinaire en effet puisqu'un prêtre, Louis Gaufridy, curé de la paroisse des Accoules à Marseille, est brûlé vif en avril 1611, pour sorcellerie, impiété, magie, et rapt de séduction. L'histoire de ses prétendues « abominations » et les récits des exorcismes auxquels sont soumises deux religieuses possédées, Madeleine de Demandols de la Palud et Louise Capeau, provoquent un séisme en France : comme l'écrit Sarah Ferber, l'affaire d'Aix représente un tournant institutionnel dans l'usage de l'exorcisme et une « internalisation » de la lutte menée jusque là par l'Église contre l'ennemi extérieur huguenot<sup>4</sup>. L'usage de l'exorcisme pour convaincre judiciairement du crime de sorcellerie un individu — et surtout un prêtre — est un phénomène français qui reste exceptionnel dans les pays d'inquisition où le Saint Office cassera régulièrement les procès menés sur cette preuve : à Aix, des voix s'élèveront, mais sans réussir à prévaloir dans le climat de réforme et de renouveau catholique qui se manifeste à travers cette affaire où le parlement a semble-t-il opté pour une solution de compromis avec les autorités ecclésiastiques<sup>5</sup>. On reste encore frappé à la lecture des sources disponibles par la virulence et la singularité des événements, en particulier le rôle de diables devenus les champions d'une prédication véhémement dans la croisade contre un ennemi intérieur qui mêle sorcellerie, impiété radicale et libertinage de mœurs. La possession d'Aix contemporaine de l'assassinat du roi Henri IV appartient à

---

<sup>2</sup> On consultera la bibliographie des écrits qui ont été diffusés en français à cette occasion dans Sophie Houdard, « Les écritures du diable : impressions et contagions de la possession d'Aix-en-Provence dans le premier XVII<sup>e</sup> siècle », Actes du colloque de la NASSCFL, Aix/Marseille, 2013, à paraître ( Narr Verlag, « Biblio 17 »).

<sup>3</sup> La lettre manuscrite du 4 mai 1611 est citée dans sa totalité par Robert Mandrou qui consacre plusieurs pages à l'affaire dans *Magistrats et sorciers en France au XVII<sup>e</sup> siècle, Une analyse de psychologie historique*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 199.

<sup>4</sup> Sarah Ferber, *Demonic Possession and Exorcism in Early Modern France*, Rouledge, 2004, p. 70. Selon elle, le « paradoxe » de la situation (un prêtre condamné, et des religieuses de couvents réformés gagnées par la sorcellerie) constitue une involution intérieure ( ce qu'elle appelle une « internalisation ») de la croisade contre le protestantisme et un usage nouveau de la pratique de l'exorcisme chargé de montrer la puissance punitive de l'Église.

<sup>5</sup> Guido Dall'Olio, « Alle origini della nuova esorcistica. I maestri bolognesi di Girolamo Menghi », dans *Inquisizioni : percorsi di ricerca*, Giovanna Paolin dir., Trieste, Edizioni Università di Trieste, 2001, p. 81-124. Le gallican Du Vair a pu trouver dans l'association des aveux extra judiciaires répétés dans l'interrogatoire un compromis avec les zélés catholiques, voir *infra* n. 84.

l'histoire d'une religiosité de combat où, comme on le verra, le discours démonologique vient au secours des virtuoses de l'épreuve qui tentent ainsi de revitaliser l'Église<sup>6</sup>.

Tout en nous appuyant sur les acquis de nombreux travaux qui ont porté sur cette affaire<sup>7</sup>, nous voudrions nous pencher sur un pan de cette histoire qui nous paraît avoir été peu exploité jusqu'à présent, celui des sermons démoniaques et des idiomes (occitan provençal, français, latin) parlés et commentés durant les exorcismes et les interrogatoires en justice. Nous voudrions montrer comment la dimension linguistique constitue non seulement un élément-clé de la reconquête catholique, mais aussi un outil efficace et rarement aperçu jusqu'ici de la déconstruction critique de la possession. En effet, au moment où le prodige des langues (latin, hébreu, grec, en particulier) que les possédées parleraient sans les avoir apprises y est encore perçu comme une preuve majeure de la possession, les défaillances de la polyglossie démoniaque constituent une pièce importante à verser au dossier de la controverse anti-possessionniste au début de l'époque moderne<sup>8</sup>.

Nous commencerons, dans une première partie, par rappeler les circonstances de cette affaire, en nous appuyant sur l'*Histoire admirable* que le dominicain Sébastien Michaëlis rédige à

---

<sup>6</sup> La notion de « virtuose », reprise ici à la sociologie religieuse de Jean Séguy ( *Conflit et utopie*, Paris, Cerf, 1999) est particulièrement adaptée aux formes charismatiques de religiosité qui ne trouvent pas dans l'institution de quoi se rendre acceptables : au XVII<sup>e</sup> siècle, la possession et la mystique sont souvent liées, surtout chez les femmes qui prétendent à une sainteté « nouvelle », mystique, sans canonicité ( c'est le cas d'Elisabeth de Ranfaing, de la bien plus connue Jeanne des Anges, de Marie des Vallées, et de leurs appuis Pierre Coton, Pierre de Bérulle, Jean-Joseph Surin, Jean Eudes et Saint Jure, pour ne citer que les plus importants).

<sup>7</sup> Jean Lorédan, *Un grand procès de sorcellerie au XVII<sup>e</sup> siècle, L'Abbé Gaufridy et Madeleine de Demandolx, 1600-1670*, Librairie académique Perrin, 1912 ; Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Une analyse de psychologie historique*, Éditions du Seuil, 1980 (1<sup>ère</sup> édition Plon, 1968), seconde partie « La crise du satanisme. Les procès "scandaleux" pendant la première moitié du siècle » ; Sarah Ferber, « Le sabbat et son double », dans Nicole Jacques-Chaquin, Nicole Jacques-Lefèvre et Maxime Préaud (dir.), *Le sabbat des sorciers en Europe: XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : colloque international E.N.S. Fontenay-Saint-Cloud, 4-7 novembre 1992*, Grenoble, Editions Jérôme Millon, 1993, p. 101-110 et, de la même auteure, *Demonic Possession and Exorcism in Early Modern France*, Routledge, 2004 ; Marie-Madeleine Fragonard, « L'inquisiteur Michaëlis, la possédée, Louise Capeau et le diable Verrine sur l'affaire Gaufridy », *Albinea*, 21, 2009, p. 137-160 ; Moshe Sluhovskiy, *Believe Not in Every Spirit, Possession, Mysticism, and Discernment in Early Modern Catholicism*, The University of Chicago Press, 2007 ; Jean-Raymond Fanlo, « Du rituel au procès : l'affaire Gaufridy dans l'*Histoire admirable* de Michaëlis et dans les *Histoires tragiques* de François de Rosset », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 73, 2011, p. 119-130 : on attend de ce dernier un livre important sur cette affaire dont il connaît parfaitement bien les archives manuscrites qu'il a eu la gentillesse de me faire découvrir et partager. T. Maus de Rolley, « The English afterlife of a French magician : *The Life and Death of Lewis Gaufridy* (1612) », in J. Glomski et I. Moreau dir., *Seventeenth-Century Fiction : Text and Transmission*, Oxford, Oxford university Press, 2016, p. 34-48. Enfin, voir aussi Sophie Houdard, « Wer spricht da ? – Mädchen oder Teufel ? Das Theater der dämonischen Besessenheit in der Frühen Neuzeit », *L'Homme, Europäische Zeitschrift für Feministische Geschichtswissenschaft*, 26, 2015, p. 25-43 [traduction de Xenia von Tippelskirch].

<sup>8</sup> Les textes médiévaux font état de démoniaques qui parlent soudain les langues étrangères, par exemple dans un épisode annexe de la Vie de Catherine de Sienne, Raymond de Capoue écrit que « le diable parlait un latin élégant alors que la fille ignorait tout de cette langue » (cité par Nancy Cacciola, *Discerning Spirits, Divine and Demonic Possession in the Middle Ages*, Cornell University Press, 2006, p. 48). Si les traités démonologiques de l'époque moderne continuent dans l'ensemble à se fier à ce prodige, bien des médecins le contestent souvent, comme on le verra, jusqu'à en faire une contre-épreuve de la présence du diable.

partir des séances d'exorcismes pour y représenter le théâtre de l'éloquence démoniaque et sa force de persuasion<sup>9</sup>.

Dans un deuxième temps, nous regarderons comment fonctionne « le jeu de langues » dans cette possession, à partir des imprimés et des nombreux manuscrits d'auditions d'exorcismes et d'interrogatoires de justice, pour aborder d'un nouveau biais la question des appartenances culturelles, sociales et genrées des acteurs de la possession (juges, exorcistes, possédés, public hétérogène).

## Première partie

### *Les diables prédicateurs*

Si la possession commence en 1609 et se prolonge après diverses péripéties jusqu'en 1654<sup>10</sup>, c'est surtout la première phase qui se termine par la mort sur le bûcher du curé Louis Gaufridy en avril 1611 qui retiendra notre attention, en nous appuyant sur les volumes des Actes de la possession du dominicain Sébastien Michaëlis. L'auteur, né en 1543 à Saint-Zacharie en Provence, meurt en 1618 à Paris après avoir occupé des fonctions importantes : il a été inquisiteur dans la légation d'Avignon où il a eu à s'occuper de quelques cas de sorcellerie et l'organisateur de la réforme de la province d'Occitanie de l'ordre dominicain, c'est aussi un proche du confesseur du roi Henri IV le jésuite Pierre Coton, et du roi lui-même qui l'a retenu comme prieur du couvent royal de Saint-Maximin en 1606<sup>11</sup>. Son *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente* (Lyon, 1613) s'ouvre sur une épître à la reine régente Marie de Médicis et à son jeune fils qu'il invite, tel Josias, à reprendre la lutte menée par le défunt roi son père contre les Magiciens et Satan dont il annonce la défaite aixoise, mais aussi le risque d'un terrible retour<sup>12</sup>. La « pénitente » qu'évoque le titre du

---

<sup>9</sup> *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien la faisant sorcière et princesse des sorciers au pays de Provence* [...] sous l'autorité du Père Frère Sébastien Michaëlis [...] et recueil des Actes du RP François Domptius, docteur en théologie de Louvain, à Paris, chez Charles Chastellain, 1613. Il s'agirait d'une troisième édition.

<sup>10</sup> La possession d'Aix connaît une première phase sur laquelle nous nous concentrerons qui va de 1609 à 1611, date de la condamnation à mort par le feu du curé Louis Gaufridy. Elle connaît une « suite » à Lille entre 1619 et 1623, où la brigittine Marie de Sains aurait donné naissance à l'Antéchrist conçu par Gaufridy, et un ultime épisode vers 1654 quand Madeleine de Demandols de La Palud, âgée alors d'une cinquantaine d'années, est à nouveau soupçonnée de maléfice et inculpée par le lieutenant criminel de Provence à Marseille. Toutes ces affaires sont relayées par le *Mercurius français*.

<sup>11</sup> Les couvents réformés par Michaëlis sont le fer de lance des missions intérieures contre les protestants du midi et vers les Antilles en 1635. Augustin Laffay, OP, « Un air de famille. Théologiens et auteurs spirituels dominicains dans la réforme de Michaëlis au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Yves Krumenacker et Laurent Thirouin (dir.), *Les Écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, Lyon, RESEA, 2006, coll. « Chrétiens et sociétés », 5, p. 111-125. Notons aussi que Michaëlis a par le passé eu à s'occuper d'affaires de sorcellerie.

<sup>12</sup> *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien la faisant sorcière et princesse des sorciers au pays de Provence* [...] sous l'autorité du Père Frère Sébastien Michaëlis [...] et

volume est Madeleine de Demandols, dite de la Palud, fille d'une famille de petite noblesse de Marseille, jeune ursuline de dix-huit ans environ, qui manifeste en 1609 des signes de possession attribués après des exorcismes au sortilège de séduction de Louis Gaufridy, curé à Marseille et familier de la maison Demandols. Durant l'hiver, la possession opère un tournant décisif quand le père Romillon de la Doctrine Chrétienne, qui s'est d'abord discrètement mais sans résultat occupé de la jeune Madeleine la livre aux dominicains à la chapelle de la Sainte-Baume. Ce n'est pas Sébastien Michaëlis qui intervient d'abord (il est à Aix où il prêche l'Avent), mais un autre dominicain, plus jeune, François Domptius (Doms ou Doms, parfois désigné sous le nom francisé de Doncieux), docteur de Louvain. La première série des exorcismes est réalisée par ce dernier de la fin novembre 1610 jusqu'à l'épiphanie, la deuxième commence à la mi-janvier quand Sébastien Michaëlis prend la relève et entreprend de livrer Gaufridy aux autorités judiciaires civiles<sup>13</sup>. Des conflits ont éclaté après les séances organisées par le jeune dominicain flamand, ce dernier refusant de laisser ses documents de peur que Michaëlis ne les lui brûle à cause des moqueries des parlementaires et de quelques religieux incrédules<sup>14</sup>, preuve s'il en est que la possession fait polémique, et que les « discours » des diables, leurs longues homélies et leurs sermons eschatologiques ne sont pas reçus sans controverses ni railleries. Le dominicain Michaëlis affirme cependant (sans qu'on puisse le vérifier) avoir collationné et copié pour son *Histoire admirable* tout ce que les diables ont proféré « mot à mot », quitte à le leur avoir fait répéter quelquefois huit jours après les séances<sup>15</sup>.

Durant les exorcismes de novembre et décembre, Domptius met au centre des exorcismes Louise Capeau, une autre ursuline qui fait partie de la petite troupe des religieuses qui accompagnent Madeleine à la Sainte-Baume. Plus âgée que cette dernière, elle est issue d'une famille de protestants d'origine plus modeste que celle de sa comparse, auprès de laquelle elle

---

recueil des Actes du RP François Domptius, docteur en théologie de Louvain, à Paris, chez Charles Chastellain, 1613. Il s'agirait d'une troisième édition.

<sup>13</sup> D'où la présentation du volume des Actes de l'*Histoire admirable* en deux parties avec double numérotation. La deuxième commençant après la page 352 avec les exorcismes du 11 janvier opérés par Michaëlis de retour d'Aix.

<sup>14</sup> « [Ces Messieurs] se moquant et riant de ce qu'il avait écrit, disant qu'il n'y avait que faussetés » et que l'archevêque de Marseille interviendrait pour arrêter cette « folie », *Histoire admirable, op. cit.*, p. 351. Doms serait parti alors en Avignon pour obtenir, en vain, que l'affaire passe entre les mains de l'inquisition. L'insistance sur les polémiques n'est pas forcément contradictoire avec le projet apologétique de Michaëlis, tout empêchement et tout retard étant la preuve des menées du diable et de la dure guerre qu'il faut entreprendre contre lui.

<sup>15</sup> « Ce jour-là le Pere Dominicain commença de penser à par soy s'il seroit bon de contraindre le diable à dicter les paroles et discours qu'il affirmoit venir de la part de Dieu, pour les soubmettre à l'examen de l'Eglise [...] ceci fut executé certains jours quand l'Exorciste ne pouvant tout escrire pour l'hastiveté [rapidité] des paroles, Verrine luy dictoit par après de mot à mot [...] », *Histoire admirable, op. cit.*, p. 29, Acte du 11 décembre.

paraît d'ailleurs faire office de servante<sup>16</sup>. Possédée elle aussi, comme le seront d'autres religieuses qui occupent une place mineure dans cette *Histoire Admirable*, Louise Capeau joue au contraire un rôle très important durant la première partie des Actes, car les diables qui l'occupent prétendent agir au nom de Dieu pour « convertir » Madeleine et détourner le public de la magie, de l'hérésie et de l'athéisme<sup>17</sup>. Cette entreprise de conversion sous les auspices du diable Verrine le produit en raisonneur et en controversiste, en un « ange moderne », comme l'écrit Jean-Raymond Fanlo, « l'ange étrange d'une époque de crise de la foi<sup>18</sup> ». Tandis que Madeleine sera convaincue d'avoir été emmenée par le prêtre au sabbat où il l'aurait faite « princesse » des magiciens et donc sorcière jurée, Louise, possédée par trois démons, l'est par « permission » divine, pour faire le salut de Madeleine et de tous les assistants<sup>19</sup>. En raison même de sa complicité avec le curé, Madeleine sera interrogée et « visitée » pour vérifier si elle a été déflorée par le prêtre et marquée par le diable, Louise quant à elle, est une possédée « mystique », au sens où sa damnation est volontaire (sa peine est une souffrance voulue et non le résultat de ses actions démoniaques). De ce fait, Louise ne sera pas inquiétée par la justice, et disparaîtra sans laisser de traces, tandis que Madeleine interrogée et confrontée à Gaufridy, échappera au feu, mais pas à la réputation de sorcellerie et aux avatars de cette première histoire<sup>20</sup>.

Le schéma sacrificiel qu'endosse Louise Capeau explique que le diable Verrine exhorte et prêche au nom de Dieu. Le rédacteur des Actes ( Domptius, puis Michaëlis) ne manque pas de souligner, avec le diable lui-même, le « miracle » de diables qui exhortent et confessent la foi catholique pour donner aux incrédules, aux tièdes et aux simples, des preuves sensibles et modernes de l'Évangile. Les Actes de *l'Histoire admirable* donnent à lire, et presque à entendre, grâce au combat des deux filles et de leurs démons, une forme dramatique d'épreuves et de souffrances qui trouvent dans le courant dominicain des manifestations

---

<sup>16</sup> « Et pour ce que le RP François Billet estoit contraint de s'absenter de la sainte Baulme pour quelques jours, luy et son superieur Baptiste Romillon prièrent ce Pere de saint Dominique qu'il voulut prendre la peine de faire cet exorcisme. Or estoient ils principalement en soucy de Magdeleine: car à peine se pouvaient ils persuader que Louyse fust possedee et avoit esté amenée là pour servir et avoit soing du boire et du manger. Pour le P. Domptius il accepta la charge, bien que du commencement il y resistast et n'en fust pas bien content », *De la Vocation des Magiciens et Magiciennes par le ministère des démons et particulièrement des chefs de Magie à scavoir de Madeleine de La Palud, Marie de Sains, Louys Gaufridy*, Paris, chez Olivier de Varennes, 1623, p. 6.

<sup>17</sup> « Louise Capeau que vous cognoissez indigne et tres indigne [...]. A esté charmée voire possédée par trois demons qui sont dans son corps, estant ledit charme un malefice de possession des demons par permission de Dieu, et pour un grand desir qu'elle a eu d'endurer pour la gloire de Dieu et pour le salut des ames, meme l'enfer avec toutes les peines [...] », *Histoire admirable, op. cit.*, p. 162. Verrine ne peut être « lié » par le magicien, car il est « icy de la part de Dieu », *Ibid.*, p. 45, 2<sup>e</sup> partie.

<sup>18</sup> Jean-Raymond Fanlo, « Du rituel au procès », art.cit., p. 121.

<sup>19</sup> *Histoire admirable, op. cit.*, p. 162.

<sup>20</sup> On lira les interrogatoires que mènera Balthazar de Monconys en 1645 avec Jeanne des Anges et Madeleine de Demandols, *Voyages de Monsieur de Monconys*, Première partie, à Paris,, chez Pierre Delaulne, 1695, p. 188-191.

radicales, surtout dans cette « Provence mystique » décrite par Henri Bremond<sup>21</sup>. Le combat de filles en diables donne en effet à voir une forme exacerbée de direction spirituelle et de discernement de l'Esprit qui agite le corps et la langue, au moment où certaines dominicaines comme Agnès de Langeac<sup>22</sup> cherchent à faire reconnaître leur sainteté en passant par un pathétique sanglant et des épreuves démoniaques. Le public est appelé à voir et/ou à lire un « combat spirituel »<sup>23</sup> dramatique entre deux religieuses possédées durant lequel Verrine (diable de Louise et diable de moindre importance) prêche pour le Ciel et l'humiliation radicale, tandis que Belzebub (qui possède Madeleine et qui est prince de l'Enfer) parle pour les siens et s'efforce de résister, avant bien sûr d'abdiquer.

Arrêtons-nous sur quelques « Difficultés » avec lesquelles s'ouvre le volume de Michaëlis et qu'il entreprend de résoudre pour le lecteur : le diable peut-il dire la vérité ? une fille peut-elle prêcher<sup>24</sup> ? Une prophétie contrainte est-elle vraie ? Selon la vulgate démonologique, le diable, pourtant père du mensonge, dit la vérité si Dieu le contraint, quant aux religieuses, faibles et indignes, elles répètent la scène biblique de l'ânesse de Balaam dont Michaëlis rappelle le rôle scripturaire, Dieu l'ayant fait parler pour convertir le faux prophète Balak, son maître. Ainsi, dès le passage biblique des Nombres, est dessinée la figure de l'humble créature qui sert par ses affects les desseins divins contre l'hypocrisie savante, ici contre la malice des prêtres et des magiciens. Enfin l'image de Caïphe n'est jamais loin de celle de l'ânesse, rappelant cette fois le rôle du (mauvais) prophète involontaire qui vient au secours du diable prédicateur. Louise Capeau elle-même se compare d'ailleurs à une fourmi qui vient dire la vérité simple et rude :

Si un Michaëlis, un Pere Laurent ou quelque grand personnage le preschoit [les saints], ne m'estonneroit pas : mais c'est un grand merveille qu'un diable le die par la bouche d'une fourmi ; mais le Dieu des Chrestiens le veut et ainsi le commande celui qui est au saint Sacrement en cette Baume.<sup>25</sup>

---

<sup>21</sup> Henri Bremond, *La Provence mystique au XVIIe siècle* : Antoine Yvan et Madeleine Martin, Plon, 1908.

<sup>22</sup> Sa biographie paraît beaucoup plus tard, entourée de précautions tellement la nature extraordinaire et sanglante du récit ne va plus de soi : *La Vie de la vénérable Mere Agnes de Jesus Religieuse de l'ordre de S. Dominique au dévot monastère de Sainte Catherine de Langeac, Par un prestre du Clergé*, Au Puy, par André et Pierre Delagarde, Freres imprimeurs, 1665.

<sup>23</sup> On songe, entre autres, au *Combattimento spirituale* (1589) de Lorenzo Scupoli, *best seller* de la Contre-Réforme.

<sup>24</sup> « S'il est loisible qu'une fille parle et presche dans l'Eglise attendu que S. Paul defend à la femme de parler à l'Eglise », « Apologie aux difficultez proposées sur l'Histoire admirable », dans *Histoire admirable, op. cit.*, n.p.

<sup>25</sup> *Histoire admirable, op. cit.*, p. 82. Il est probable que le motif allégorique de la fourmi soit empruntée au *Formicarius* (1438) du dominicain Jean Nider, dont le Livre V constitue un traité de démonologie important dans la tradition dominicaine. Voir Jean Nider, *Des Sorciers et leurs tromperies, La Fourmière, Livre V*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2005.



Dans les marges de l'Acte du premier exorcisme du 8 décembre 1610, on peut encore lire :

Il faut prendre ses propos [ceux de Verrine/Louise] et les suivants en la façon que nous prenons les discours de Balaam enchanteur et magicien et de Cayphe prophetisant de Jesus-Christ, non de leur gré ni de leur propre mouvement [...].<sup>26</sup>

Dieu courroucé a fait prophétiser Caïphe comme le diable Verrine fait bouger la langue de Louise et agite les images que Dieu a imprimées dans son imagination, si bien que la possédée « coopère » avec l'Esprit comme suppôt, tandis que c'est l'intelligence spirituelle mue par Dieu qui est le moteur des « invisibles locutions naturelles des esprits » qu'elle exprime ou qu'elle vocalise dans sa langue. Dans les marges, le rédacteur commente les sermons du diable en les rapportant à l'orthodoxie scripturaire tout en dissociant la parole contrainte du diable de sa volonté :

Verrine exprimait les réponses que Dieu ou le bon Ange de la part de Dieu luy imprimoit intellectuellement, comme en Job chap. 1, Sathan auquel Dieu parle par colloque mutuel. Or, Verrine parce qu'il parlait contraint, eust désiré que Dieu par autre ministere eust exhorté les pecheurs.

Louise Capeau est, dans le programme narratif de l'*Histoire admirable*, l'opposant de Madeleine : Verrine, diable du « troisième ordre », de la hiérarchie inférieure des Trônes, humilie le prince des diables, Belzebuth, situé juste après Lucifer dans la hiérarchie démoniaque<sup>27</sup>. Les deux filles interprètent sur la scène surnaturelle les places sociales qui sont les leurs dans la société d'Ancien Régime. Mais dès janvier 1611, avec Michaëlis, Verrine devient l'adjuvant de Madeleine pour faire tomber Gaufridy : le programme narratif change, il n'est plus temps de prêcher un autre monde, mais de condamner Louis Gaufridy et de boucler avec sa mort, un procès scandaleux.

### *Les grands sermons démoniaques de décembre*

Durant les exorcismes que conduit par Domptius sur Louise, les diables profèrent des prédications spectaculaires très maîtrisées rhétoriquement (avec répétitions ternaires, vocatifs

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>27</sup> Voir dans la deuxième partie de l'*Histoire admirable* le dialogue entre Verrine, pauvre « gavot idiot » qui ne sait pas le latin, et Belzebub qui nie cette affirmation, et accuse Scobillon de l'entendre, *Histoire admirable, op. cit.*, p. 43 (2<sup>e</sup> partie) et plus loin Astaroth, qui occupe Madeleine, revendique d'être le Prince des Trônes, au lieu que Verrine ne serait « qu'un petit compagnon », p. 49. Jean-Pierre Cavaillé revient plus loin sur ces phénomènes.

et rythme émotif soutenu) qui produisent ce qu'en marge le rédacteur intitule des « Exclamations de Verrine à Dieu le contraignant »<sup>28</sup>. Alors que dans l'Épître au lecteur, Michaëlis excuse le style « rude » des religieuses qui ne parlent ni le latin ni un français orné, les sermons de Verrine sont notés comme des pièces d'éloquence d'une rare intensité : les diables sont capables de sermons énergiques, d'inspiration divine, dont il n'est pas impossible que le dominicain ait puisé la théorie dans le *Traité des énergumènes* de Pierre de Bérulle ( sous le pseudonyme de Léon d'Alexis) écrit au moment de la possession de Marthe Brossier en 1599<sup>29</sup>. Un échantillon suffira à montrer la poétique du sermon du 8 décembre, où Verrine exige de Belzebug qu'il reconnaisse la noblesse de Marie :

Magdaleine, Marie prie pour toy, parle pour toy à son fils et luy dit incessamment : Mon fils, Magdaleine se convertira : mais ô malheureuse, meschante et detestable que tu es : tu tiens toujours le sac de ton cœur fermé. Madgaleine, prens garde à toy. Garde, garde, garde, Magdaleine, je te dis que jamais Judas, jamais Herode ne furent punis comme tu seras, si tu ne changes de vie. Madgaleine quitte moy ces demons Belzebug, Leviathan, Balberith, Asmodee, Astaroth, quitte moy cet Enfer. Magdaleine Il est vray que tous ne cherchent [sic] que ta damnation. Louyse n'est que l'instrument de ce discours : elle est possédée pour l'amour de toy. Dieu touche cet instrument et te fait ouyr cette harmonie melodieuse. Il est vray Magdaleine, ce bon Dieu te recevra si tu veux : tu sera comme une autre Tahis : Magdaleine humilie toy, obeys, retourne à sainte Ursule.

Miracle, miracle non jamais ouy, et qui n'adviendra jamais que le diable convertisse les ames et leur serve de Medecin, d'Apoticaire et de Chirurgien.

Après tous ces discours ladite Madaleine demeura obstinée et en son premier estat dont l'assistance toute explorée s'estonna fort, tant dudit endurcissement, comme d'avoir entendu des discours si grands et si sentencieux et prononcez d'une nouvelle façon.<sup>30</sup>

La prédication en langue vulgaire est autorisée et même favorisée par le concile de Trente : la fille possédée produit le spectacle d'une fille simple et sans lettres, allégorie vivante de la figure biblique de l'apôtre « *sine litteris* » (Actes 4, 13) et de Legion réunis. Verrine/Louise est une figure prodigieuse, à la hauteur, selon Michaëlis, d'une Église qui s'est détournée de Dieu et qu'il faut rénover violemment par une parole vive et extraordinaire. Ces grands sermons démoniaques ont eu lieu à la Sainte-Baume sous l'impulsion de Domptius. Les diables de Louise, Verrine, Gresil et Sonneillon prêchent dans le lieu saint en langue vulgaire — en français, avec quelques termes ou prières en latin, mais comme on le verra plus loin, en

<sup>28</sup> Sur l'exclamation, figure rhétorique d'amplification avec l'épiphonème et l'exécration, voir Alex Gordon, *Ronsard et la rhétorique*, Droz, 1970.

<sup>29</sup> Le traité ainsi que le *Discours de la possession de Marthe Brossier* sont publiés sous le pseudonyme de Léon d'Alexis.

<sup>30</sup> *Histoire admirable*, *op. cit.*, 8 décembre, p. 9.

vérité, en provençal —, Dieu l'exigeant, selon le narrateur des Actes, pour « humilier » Louise, l'« abaisser » et accommoder son discours aux « pauvres » qui seraient venus en « grande multitude des prochains villages »<sup>31</sup>.

Cet appel à l'humiliation et à la souffrance a lieu aux grandes dates des sermons de décembre : le 26 décembre, fête de saint Étienne, le 27, fête de saint Jean l'Évangéliste, le 28, fête des Saints Innocents, 29 saint Thomas de Canterbury, le 1<sup>er</sup>, jour de la Circoncision, le 6 janvier, jour de l'Épiphanie. Ces sermons « extraordinaires » qui ont lieu dans la chapelle de la Sainte-Baume respectent la citation de l'Apocalypse qui ouvre la série le 26 décembre (mais en le citant le 27 décembre), jour de saint Jean Évangéliste choisi par Verrine pour annoncer la naissance de l'Antéchrist et la venue de la fin des temps, dans une rhétorique violemment pathétique. Cette dimension eschatologique que sert le simple et éloquent Verrine a plusieurs explications possibles qu'on se contentera d'énumérer schématiquement<sup>32</sup>. D'abord, la relation qu'entretiennent Michaëlis et Domptius avec le système prophético-mystique de Guillaume Postel, pour lequel la libération de la possédée de Laon en 1566 a été le « grand miracle » contre les sacramentaires<sup>33</sup>. Ensuite le rôle joué ici par les fêtes des quatre jours (*tripudia*) du 26, 27, 28 décembre et du 1<sup>er</sup> ou 6 janvier qui sont des fêtes internes au groupe des clercs quoique données en public. Il s'agit de fêtes des diacres (des prêtres, des enfants de chœur) qui s'arrogaient des gestes liturgiques au dessus de leur rang et qui, au moins jusqu'à la fin du moyen-âge, étaient l'occasion de sermons farcis bilingues<sup>34</sup>. On peut avancer l'hypothèse qu'un diable et/ou une fille se livrant à des prédications/exorcismes/homélies en vulgaire peut être une possible substitution « moderne » de ce dispositif, l'Esprit impur s'arrogeant le droit de tenir une homélie humble en même temps qu'extraordinaire, puisque c'est Dieu qui est censé le faire parler.

L'histoire de Madeleine et de Gaufridy trouvera à Lille un prolongement publié dans un ouvrage en deux tomes qui paraît en 1623<sup>35</sup> : dans cette nouvelle affaire de possession qui

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>32</sup> Stuart Clark a insisté le premier sur la dimension apocalyptique dans les milieux de la Contre-Réforme les plus zélés, en montrant qu'il n'y a pas que chez les Réformés que l'Antéchrist occupe une place importante. Voir ses très bonnes pages sur l'affaire : Stuart Clark, *Thinking with Demons, The Idea of Witchcraft in Early Modern Europe*, Clarendon Press Oxford, 1997.

<sup>33</sup> Guillaume Postel et Jean Boulaese, *De Summopere (1566) et Le Miracle de Laon (1566)*, éd. Irena Backus, Genève, Droz, 1995. Voir les travaux d'Irena Backus et S. Houdard, *Les invasions mystiques, Spiritualités, hétérodoxies et censures à l'époque moderne*, Paris, Les Belles Lettres, 2008.

<sup>34</sup> Yvonne Cazal, *Vox populi-Verbum Dei. Contribution à l'étude du bilinguisme latin/langue vulgaire au Moyen-Âge*, Droz, 1998, qui note l'existence d'une version provençale de l'épître farcie de saint-Etienne, p. 65.

<sup>35</sup> *Histoire véritable et mémorable de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles possédées es pais de Flandre, en la découverte et confession de Marie de Sains, soy disant princesse de la magie, et Simone Dourlet, complice, et autres, où il est aussi traicté de la police du sabbat et secrets de la synagogue des magiciens [...] de l'Antechrist et de la fin du monde, extraict des mémoires de messire Nicolas de Momorenci, comte Destarre [...] et du R. P. F. Sébastien Michaelis, [...] et du R. P. F. Donsieux, [...] mis en lumière par I. Le Normant, sieur de*

touche cette fois des Brigittines de Lille (ce qui n'est pas un hasard, si l'on songe à la tradition des révélations dans cet ordre) Domptius, Jean le Normand de Chiremont, et Michaëlis – mort au moment de la parution –, réécrivent les Actes d'Aix pour y expliquer la naissance de l'Antéchrist et la « vocation » des sorciers et magiciens à en manifester la venue. À Lille, le Saint Esprit et l'esprit impur agissent de concert<sup>36</sup>, qui témoigne, dans la dorsale catholique qui prend en écharpe depuis le sud-ouest, la Lorraine et Lille en Flandre espagnole jusqu'à la Bavière, du catholicisme de combat où la possession joue un rôle majeur. Le jésuite Pierre Coton fait d'ailleurs le lien entre Marseille et la possession de Nancy comme le souligne rétrospectivement en 1688 son biographe le père Joseph d'Orléans, qui cite le combat spirituel mené par le jésuite contre Gaufridy.

En février 1611, l'affaire est mise entre les mains de la justice : les médecins sont appelés à « visiter » les accusés qui seront interrogés et confrontés. Le curé Gaufridy est soumis à la terrible torture de l'estrapade avant d'être brûlé vif le 30 avril 1611. Madeleine de Demandols paraît mènera après avoir été graciée une vie humble dans la compagnie d'un religieux sur une terre à côté de Marseille. Louise Capeau n'a sauf erreur, pas laissé de traces...

## Deuxième partie

### Les langues du diable

Nous nous proposons ici d'examiner, en nous appuyant sur les ouvrages qui ont publicisé l'affaire de possession et de sorcellerie d'Aix en Provence<sup>37</sup>, mais aussi sur les actes manuscrits auxquels nous avons eu accès, le jeu des trois langues en présence : le latin, langue sacrée des exorcismes, le français, langue d'abord de l'écrit, dans laquelle l'affaire est publiée, et enfin le provençal, langue dans laquelle s'exprimaient oralement la plupart des

---

*Chiremont, etc. Ire partie. et De la Vocation des magiciens et magiciennes par le ministère des démons [...] Item. de la vocation accomplie par l'entremise de la seule autorité ecclésiastique [...] avec trois petits traictes : 1° des merveilles de cet œuvre. 2° de la conformité avec les Sainctes Escritures et SS. Pères, etc. 3° de la puissance ecclésiastiques sur les démons [...] 2e partie, Paris, chez Nicolas de Varennes, 1623.*

<sup>36</sup> Jean Le Normant de Chiremont est l'un des « vieux restes des ligueurs zélés », comme l'écrira à son propos le *Mercurie François* en 1626. Il est l'auteur de traités eschatologiques (*De l'exorcisme*, s.l., 1619) et le critique acharné de la politique menée par Richelieu, ce qui lui vaut au moins un séjour à la Bastille.

<sup>37</sup> Voir *supra* la bibliographie n. 2.

protagonistes de l'affaire dans leur vie quotidienne<sup>38</sup>, langue privilégiée des démons qui harcellent les deux ursulines, mais dont la présence n'est souvent même pas signalée dans les études<sup>39</sup>. Pourtant, l'examen de ce jeu des langues, proprement triglossique, selon une hiérarchie descendante du latin vers la langue vernaculaire, nous apprend beaucoup sur les enjeux sociaux et idéologiques de cette affaire. Au-delà, à travers ce que les démonologues disent sur la question des langues des diables et ce que la documentation judiciaire nous apprend, il est possible d'aborder d'un nouveau biais le sujet des appartenances culturelles, sociales et genrées des acteurs des phénomènes de possession et de sorcellerie : juges, exorcistes, possédé(e)s et un public qui n'est lui-même pas homogène, puisqu'il est aussi bien celui des témoins et spectateurs analphabètes assistant aux exorcismes que le large lectorat des ouvrages français ou latin traitant de cas fameux de sorcellerie, ou proposant la théorie et la pratique de la démonologie.

Dans les actes manuscrits du procès de Louis (Louys) Gaufridy et de Madeleine (Magdaleine) Demandols de la Palud où sont rapportés les interrogatoires entremêlés de séances d'exorcisme auxquelles est soumise la religieuse possédée, alors que les Pères exorcistes utilisent exclusivement le latin, la plupart des énoncés des démons rapportés en style direct, à l'exception de très courtes interventions en latin, le sont en provençal, alors que les propos rapportés en style indirect le sont en français. Une partie cependant des déclarations en style direct le sont en français (souligné généralement dans le manuscrit<sup>40</sup>) mais il s'agit peut-être de la dictée du juge traduisant spontanément, et l'usage du provençal est incontestablement très majoritaire. Le recours au provençal, dans des pièces rédigées en français, obéit strictement à un impératif de précision dans la saisie de productions verbales auxquelles sont assignées d'emblée un statut et une valeur juridiques. En cela ces auditions et procès verbaux d'auditions, qui sont aussi de fait, en même temps, des comptes rendus d'exorcisme, appliquent ni plus ni moins le modèle des procédures d'instruction en vigueur, actes désormais en français depuis déjà longtemps, mais où la saisie en langue locale des déclarations les plus importantes des témoins et des accusés est chose courante<sup>41</sup>. Ces actes

---

<sup>38</sup> Voir à ce sujet les pages succinctes mais éclairantes de Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, vol. 5 : *Le français en France et hors de France au XVIIe siècle*, p. 44-45.

<sup>39</sup> Aucune allusion, par exemple, n'est faite à cette particularité dans le célèbre ouvrage de Jules Michelet, *La Sorcière* (1862), dont tout le chapitre 6 est consacré à l'affaire d'Aix.

<sup>40</sup> Nous l'avons conservé dans nos citations. Comme il est aussi présent dans le document de la Bibliothèque Méjanès (ms 1632), il nous semble probable qu'il figurait déjà dans les documents originaux.

<sup>41</sup> Voir à ce sujet, pour une période plus tardive, Yves Castan, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc 1715-1780*, Paris, Plon, 1974, p. 115 ; Anne Zink, *Pays ou circonscriptions : les collectivités territoriales de la France du Sud-Ouest sous l'Ancien Régime*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 206.

montrent en tout cas que les démons d'Aix parlaient ~~volontiers et presque~~ exclusivement provençal.

Or, cette omniprésence de la langue orale effectivement parlée quotidiennement par les religieuses de Sainte Ursule, déjà estompée par les procès verbaux des interrogatoires et exorcismes de Madeleine Demandols, disparaît entièrement de la littérature imprimée et en particulier de l'ouvrage qui a tant fait pour populariser l'affaire, l'*Histoire admirable d'une pénitente, de l'inquisiteur provençal Sébastien Michaëlis*<sup>42</sup>. Celui-ci connaît et parle la langue, comme tous les protagonistes de l'affaire. Même l'exorciste flamand Doms, qui conduit la première vague d'exorcismes et qui résidait en ces années au couvent des frères prêcheurs de Saint-Maximin, semble bien comprendre au moins quelque chose (ou se fait traduire par un tiers), puisqu'il prend lui-même en note les propos des diables lorsque son comparse exorciste, le Père de la Doctrine Chrétienne François Billiet, officie (on verra cependant que ses compétences en provençal, et donc la qualité de sa prise de notes furent contestées)<sup>43</sup>. Cet usage massif du provençal, nous pouvons le constater pour Madeleine Demandols grâce aux procès verbaux manuscrits de l'instruction du procès Gaufridy, mais non pour Louise Capeau, l'autre grande possédée de l'affaire, et cela pour une raison très simple : Capeau ne fut pas poursuivie en justice et elle n'intervient donc pas directement dans l'instruction du procès.

Elle joue cependant un rôle déterminant dans l'affaire et son diable prêcheur Verrine ne s'exprimait apparemment qu'en provençal, mais nous n'avons presque aucun mot d'elle et de son diable en sa langue maternelle, car elle ne fit pas l'objet de poursuites (à la différence de Madeleine qu'elle accuse et qui s'auto-accuse de sorcellerie) et nous n'avons aucun interrogatoire judiciaire d'elle, s'agissant des seules pièces reportant certaines déclarations directement en provençal. Ainsi, les nombreux discours et prêches du diable Verrine qui possède Louise sont, dans l'ouvrage de Michaëlis, reproduits exclusivement en français.

Ce travail de traduction n'est pas vraiment déclaré ni assumé, même si l'auteur en avertit le lecteur au début de l'ouvrage, d'ailleurs avec un embarras très révélateur :

---

<sup>42</sup> Voir *supra*, n. 11.

<sup>43</sup> « Ce jour [12 décembre 1610, à la Sainte Baume] fut trouvé bon, que le Pere de la Doctrine [François Billiet], & le Pere Dominicain s'entr'aideront en façon que lors que le Pere Dominicain exorciseroit l'une de des possedees, le Pere François serviroit d'Escrivain pour noter sommairement les sentences prononcees du Diable par la bouche de sœur Louyse. Et au contraire lors que le Pere de la doctrine exorciseroit, le Pere Dominicain escriroit, afin de soubmettre le tout à l'examen de l'Église... », *Histoire admirable, op. cit.*, p. 38.

D'abondant le benevole Lecteur excusera, s'il luy plaist, la rude phrase du langage François, ayant esgard qu'en ceste affaire il faut s'arrester à la verité du fait, & non au langage : il aura souvenance que les dialectes Françoises sont differentes, comme jadis en la Grece florissante, & qu'Aristote n'a pas esté moins utile avec sa rude dialecte que Demosthene avec sa phrase Attique, & plus à nostre propos la phrase Evangelique, & de Saint Paul que de tous les Orateurs du monde, considerant aussi que *les possedees parlaient d'ordinaire leur langage maternel*, & pour fidelement rapporter le tout, il a faillu suivre le langage de mot à mot, d'où vient que les phrases du *naïf langage François* n'y ont toujours pu estre gardees.<sup>44</sup>

Cette déclaration est remarquable, parce qu'elle révèle la radicale situation diglossique qui affecte la relation de la langue parlée, le provençal, à la langue écrite, le français, sans assumer le travail de traduction. L'auteur veut dire que l'on ne trouvera pas dans le livre ni un français écrit vraiment satisfaisant (du point de vue de la politesse et de l'élégance de la langue), ni la langue originale, le « langage maternel » des sœurs. Ce qui permet à Michaëlis de ne pas avoir à assumer l'acte de traduction (et donc d'ailleurs d'interprétation), est le recours à la théorie assembliste de la langue, qui avait été fort répandue au XVIe siècle, selon laquelle le français se déclinait en tous les dialectes du royaume, sur le modèle des dialectes de la Grèce ancienne, dont l'ensemble formaient la langue grecque, mais dont l'un d'entre eux surpassait les autres : l'attique des Athéniens<sup>45</sup>. Il n'y a pas traduction en tout cas d'une langue en l'autre mais version mot à mot de ce rude dialecte français qu'est le provençal, non nommé dans ce passage (et cela aussi est significatif, car il n'est mentionné qu'une seule fois dans l'ouvrage : tout comme dans l'édit de Villers-Cotterêts, il est une langue sans nom<sup>46</sup>) en ce dialecte raffiné, cet attique français, rabaissé dans cet ouvrage par souci de rester au plus près de la parole des religieuses.

Du moins c'est ce qu'affirme l'auteur. Mais on peut en effet donner quelques exemples de ces traductions adhérentes au provençal, par exemple lorsque le diable Belzebub (Belzébuth) déclare à la vue d'un religieux soucieux de sa tenue : « Voila un vray Prebstre qui va bien proprement habillé, & non pas comme ces pauvres espillandras, c'est-à-dire, malhabiliez, &

---

<sup>44</sup> *Histoire admirable*, *op. cit.*, Épître au lecteur, n.p. (nous soulignons).

<sup>45</sup> C'est d'ailleurs pourquoi, selon nous, la formule de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui stipule que les actes juridiques seront désormais « en langage maternel françois et non autrement » n'est pas, contrairement à ce que l'on dit souvent, une révocation explicite de l'autre langue vivante dans laquelle s'écrivait encore (à vrai dire plus guère, déjà en 1539) le droit, à savoir ce que l'on appelle aujourd'hui occitan, en ses dialectes (ainsi du provençal). Ce texte en est une preuve a posteriori supplémentaire.

<sup>46</sup> Voir à sujet les articles de Philippe Martel, « Autour de Villers-Cotterêts : histoire d'un débat », *Lengas*, 49, 2001, p. 7-25 ; *Ibid.*, « Occitan, français et construction de l'État en France », dans Denis Lacorne et Tony Judt (dir.), *La politique de Babel. Du monolinguisme d'État au plurilinguisme des peuples*, Paris, Karthala, 2002, p. 87-116.

tout rapiecez... »<sup>47</sup>. *Espelhandrat* est un mot, aujourd'hui encore très largement utilisé dans le même sens dans la plupart des régions occitanes. Les religieuses, dans le livre, utilisent les mots « mascs » et « masques » (*mascas*) pour désigner les sorciers, enchanteurs et magiciens et leurs homologues féminines, qui est un mot en effet panoccitan pour les désigner, etc.

En tout cas, l'ensemble du dossier témoigne d'une situation d'extrême diglossie : partout parlé, le provençal ne s'écrit plus désormais qu'exceptionnellement. Il existe cependant une renaissance littéraire, qu'avait permise et encouragée la république de Cazaulx et qui se poursuivra d'ailleurs par la publication de quelques auteurs reconnus (le plus fameux est Bellaud de la Bellaudière dont l'œuvre, publié à titre posthume, est le premier livre imprimé après la prise de pouvoir de Cazaulx), mais elle se limite presque entièrement aux vers et au théâtre : elle est de la littérature à dire, à oraliser. Fait significatif : comme dans les autres régions occitanophones, le code graphique autonome médiéval (celui des troubadours et des pièces juridiques et administratives) n'est plus utilisé ; la langue est désormais écrite, lorsqu'elle l'est, sur la base du français.

Les religieuses et leurs diables parlent donc provençal. Il ne faut pas d'abord y chercher une quelconque liaison avec le satanisme, et surtout pas émettre l'hypothèse d'un choix délibéré pour l'usage diabolique d'un idiome bas, même si, on le verra, ce thème est exploité par l'une des religieuses, celle dont le diable se fait prosélyte et apologiste. Il s'agit d'abord d'un fait linguistique massif qui concerne la plupart des protagonistes du procès. Certes les religieuses, mal instruites (« idiots » dit Michaëlis) ne parlent pas volontiers le français tout en le comprenant, de même – on y reviendra – qu'elles sont sensés ne pas connaître le latin que leurs diables comprennent et se risquent même parfois à parler. Mais les actes montrent en fait que tous les acteurs de l'affaire s'expriment dans leur vie quotidienne en provençal ou, tout au plus, dans un mélange de provençal et de français. Il va en outre de soi que si les multiples énoncés en provençal présents dans les actes ne sont jamais traduits, c'est que leur lecture ne fait aucune difficulté pour tous ceux qui en ont usage. C'est en provençal que la mère de Madeleine rapporte ses échanges avec sa fille, lorsque celle-ci lui avoue que Louis Gaufridy lui a ravi sa virginité<sup>48</sup>. On remarque du reste que le nom de la mère qui figure en tête de sa

---

<sup>47</sup> *Actes recueillis et dressez par reverend Pere Michaëlis, dans Histoire admirable, op. cit.* [deuxième partie de l'ouvrage, pagination séparée], p. 84.

<sup>48</sup> « ... elle déposante par tels et semblables mots avec abondance de larmes lui dit ques eisso doute pou prouceda eisso que vous sias de la façon ; lors lad. Magdelaine fondant en larmes mettant ses deux mains sur sa tête se print a dire ; hé ma mere Mre Louis m'a ravi la plus bello roso que you aguessi, et que you gardavi tant



déposition n'est d'ailleurs pas francisé : elle s'appelle Franceso, c'est-à-dire Françoise, donc, justement, Française, ce qui n'empêche qu'elle semble bien peu connaître la langue du même nom ! C'est aussi en provençal que le prêtre avait demandé à sa mère de disposer un lit séparé pour sa fille<sup>49</sup>. C'est dans cette langue encore qu'une vieille reproche avec véhémence leur liaison à Gaufridy et à sa paroissienne Ponchette dans sa propre église des Accoules à Marseille<sup>50</sup>. C'est en provençal que le Diable se présente à Gaufridy selon le récit de ses premiers aveux, sur lesquels d'ailleurs il reviendra : « *siou lou Diable* » (je suis le Diable)<sup>51</sup>. Et, surtout, c'est en provençal que sont notées les déclarations du prêtre sous la torture, passages terrifiants des actes, où il déclare à plusieurs reprises que si l'on n'arrête pas l'estrapade, il ne va pas pouvoir s'empêcher de « *renega Diou* », ce qui au passage ne manque pas d'intérêt<sup>52</sup>, puisque cela signifie que la torture produit les mêmes effets que les maléfices diaboliques dont on l'accuse, horrible ironie, d'autant plus que, avant ces aveux forcés, les diables avaient fait subir de véritables séances de torture à Madeleine, qui étaient, comme nous verrons, des anticipations explicites et délibérées de la torture qui allait arracher les aveux du malheureux.

Bref, les diables parlent provençal parce que tout le monde parle provençal dans cette affaire, y compris un homme instruit (au moins sachant lire et écrire) comme Gaufridy. Évidemment, ce qui est intéressant d'un point de vue sociolinguistique est un peu décevant et même suspect sur le plan de la démonologie. Car les diables sont sensés connaître des langues que les possédées ne connaissent pas, à commencer par le latin, langue des exorcismes. Les Diables possèdent en effet la *scientia linguarum*, le savoir des langues et la connaissance des langues inconnues de ceux qui les parlent est toujours présentée comme un signe décisif de la possession<sup>53</sup>. Non que les démons aient la connaissance infuse des langues. Ils n'ont pas le

carament et lui ayant elle qui dépose reparty par tels mots ; helas serie poussible ; elle répliqua par tels mots : ainsi noun fousso. Ce quelle lui dis avec demonstration de contrition... », Fr 23852, p. 62-63.

<sup>49</sup> « led Guaufriidy lui repondit par tels mots. noun avés lou gaubi de ly faire un autre liech ; a quoy elle repondit par tels et semblables mots : l'y faren proun un autre liech, et de fait dez lors lui bailla un autre lit... », Fr 23852, p. 61-62.

<sup>50</sup> « une bonne vieille femme les ayant vu ensemble se mit a crier contre lad. Ponchette que lui qui repond la perdrait et encore lui disoit tels mots, ah mechante te vai dich souvent aqueste homme te perdra », Fr 23852, p. 197.

<sup>51</sup> Fr 23852, p. 229.

<sup>52</sup> Fr 23852, p. 242-243.

<sup>53</sup> Voir, entre autres Brian Levack, *The Devil Within : Possession and Exorcism in the Christian West*, Yale University Press, 2013, p. 11-12. Ce signe est très souvent associé aux anomalies surnaturelles de l'élocution : « les Demons, & malins esprits, que les Peripateticus appellent formes separees, se mettent dedans le corps des hommes & des bestes, parlant dedans leurs corps, la bouche de l'homme close, ou la langue tiree hors jusques aux Larynges & parlant divers langages incogneuz à celui qui est possédé de l'esprit : & qui plus est, ils parlent tantost dedans le ventre, tantost par les parties honteuses... », Jean Bodin, *Démonomanie*, 1604, préface, p. 37-38. « Mais on void la preuve de ceux qui sont possédez du Diable, qui parlent divers langages, qu'ils n'ont

don des langues, comme ce fut le cas des apôtres après la Pentecôte ; ils ne parlent pas des langues directement inspirées par Dieu (c'est tout ce qui sépare le polylinguisme des démons de la polyglossie des apôtres<sup>54</sup>). Les esprits – bons ou mauvais –, pour communiquer entre eux, n'ont de toute façon pas besoin de la parole, ni d'autre signe physique<sup>55</sup>. Mais les esprits malins écoutent aux portes. Ils apprennent en effet les langues au contact des hommes et les utilisent dans la possession, entre autres pour répondre aux exorcistes et attester ainsi de leur présence<sup>56</sup>. De plus les diables ont des contacts (et ont eu dans le passé, puisqu'ils ne meurent pas) avec des hommes du monde entier : les sabbats sont parfois de véritables conférences internationales, à l'exemple de celui décrit par Madeleine Demandols : « elle vit plusieurs personnes assemblée[s] a son avis deux cent de plusieurs nations, et differentes langues meme de Turc, Anglois, et autres »<sup>57</sup>.

Mais il s'avère bien souvent que les diables sont piètres latinistes et piètres linguistes. C'est ce que note déjà Marescot, lors de l'affaire Marthe Brossier ; ses diables soi-disant connaissent le grec, mais non par contre le latin puisqu'on leur fait prendre le début de l'*Énéide* pour un texte d'exorcisme<sup>58</sup>. Théophile, dans *Première journée*, ironisera sur ces diables qui ne comprennent aucune des langues étrangères, mais sont capables de l'injurier en bon gascon,

---

jamais appris. Il y en a peu en France [...]. L'Italie & l'Espagne en a grand nombre, qu'il faut enfermer, & qui parlent Grec, Latin & autres langages sans les avoir appris : ou pour mieux dire, l'esprit parle en icelles. Car l'esprit de celle de Vervin, lors quelle tiroit la langue jusques aux larynges, parloit disertement. Melanchton escrit quil a veu en Saxe une femme daemonique, qui ne sçavoit ny lire, ny escrire : & neantmoins elle parloit Grec & Latin [...]. Fernel au livre *de Abditis rerum causis*, dit avoir veu aussi un jeune garçon daemoniaque qui parloit Grec, encores qu'il ne sceust pas lire. Et Lazare Bonami professeur de Boulogne la Grasse, interroga une fille daemoniaque pour sçavoir quel vers de Virgile estoit le meilleur, elle qui n'avoit jamais appris mort de Latin respond, *Discite iustitiam moniti, & non temere divos.* », *Ibid.*, p. 383-384

<sup>54</sup> « Loquebantur olim varijs linguis Apostoli : sed divino spiritus instructi. Quia sic Christi regnum propagandum erat, & amplificandum : sic gentes ad Christi fidem convertendae. Non hoc propositum est, in Obsessi, malis spiritibus, propriam gloriam, cum Dei injuria, & hominum interitu quaeunt versipelles. », Petrus Tyraeus, *Demoniaci cum locis infestis et terriculamentis nocturnis*, liv. I, Cologne, Gosvini Choloni, 1604, chap. XXIV : *Quae linguarum scientia : & an sola illa, prodat inhabitantes in hominibus Daemones*, p. 64. Le même auteur affirme que les apôtres comprenaient les langues qui leur étaient inspirées alors que les possédées ne comprennent pas les langues étrangères parlées par les démons.

<sup>55</sup> « ... conciosia che non si possi ritrovare lingua alcuna, la qual sia propria à li demoni, perche di quella non hanno bisogno, potendo parlare frà loro senza voce. Conciosia parimente che i demonio in varie, & diverse regioni, & provincie, si come gli Angeli siano pronti nel mal fare à gli huomini, per queto s'essercitano, & parlano cn le lingue di tutte quelle genti ; ancorche li demoni c'habitano fra noi Italiani possino parlare con tutte l'altre lingue, ma questo sogliono fare di rado, & con grandissima difficultà », Girolamo Menghi, *Compendio dell'arte essorcistica*, Venise, P. Bertano, 1605, p 156.

<sup>56</sup> « Sic nec dubium est idiomata omnia nosse Daemones. Discunt illa homines consuetudine eorum, cum quibus vivunt : quidni igitur Daemones discerent, qui semper inter homines versatur ? observant quae loquuntur ? notant quae agunt ? », *op. cit.*, p. 64.

<sup>57</sup> Méjanes, ms 1632, p. 4.

<sup>58</sup> Voir au moins la notice « Brossier » du *Dictionnaire Historique et Critique* de Pierre Bayle où il est bien sûr renvoyé à Marescot : on « l'avoit instruite à répondre certaines choses, quand on lui diroit certains mots Grecs & Anglois dont on étoit convenu : car, disoit-il, pourquoy, si elle entend le Grec, pourquoi, aiant été interrogée en Latin, qui est une langue si commune dans tout l'Occident, n'a-t-elle rien répondu ? »

langue parlée par la possédée qu'il était allé visiter<sup>59</sup>. Cyrano, dans la même veine, non sans renvoyer d'ailleurs entre autres à la « penitente de Goffridy », se plaindra de ce que Lucifer néglige d'envoyer ses diables au collège...<sup>60</sup>

Dans l'affaire d'Aix, la *scientia linguarum* se traduit essentiellement par la compréhension du latin des exorcismes. C'est peu, mais pour l'inquisiteur exorciste Michaëlis, cela est décisif. Ainsi écrit-il dans le procès verbal manuscrit des exorcismes, au sujet de Madeleine : « lad. fille n'ayant jamais appris du latin, et à peine le sachant bien lire, étant toujours interrogée en latin, voire du plus net, aux exorcismes elle a répondu toujours bien à propos en son langage maternel, dequoy n'avons point été émerveillés, les regles de l'exorcisme nous marquant que fort rarement parlant latin, l'orsqu'ils possèdent le corps des femmes, ainsi l'enseigne le *Flagellum demonum*, li. 1 »<sup>61</sup>. Ainsi ce « dialogue » bilingue latin-provençal s'explique-t-il par le constat avéré, mais quelque peu embarrassant, de ce que les diables ne parlent que rarement latin lorsqu'ils possèdent des corps féminins, comme l'atteste Girolamo Menghi dans son *Flagellum Daemonum*. Menghi explique que les diables utilisent les instruments naturels disposés dans les corps qu'ils possèdent ; ainsi les femmes non instruites ont-elles la langue tournée à parler en langue vulgaire et non en latin<sup>62</sup> !

Dans son fameux *Compendio dell'arte essorcistica*, Menghi donne aussi une autre raison : Dieu ne permet pas que les démons parlent latin, grec ou d'autres langues pour confondre la curiosité humaine, qui « se divertit plus d'écouter chez les possédés le démon par curiosité plutôt que d'écouter la parole de Dieu de la bouche de son ministre »<sup>63</sup>. Il ne faut pas rendre le démon plus attractif que le prêtre ! C'est à peu près l'argument que Verrine, le diable de Louise Capeau (voir *infra*), utilisera : « Vous demandez des signes de sa possession, les uns

<sup>59</sup> Théophile de Viau, *Œuvres, seconde partie*, Pierre Billaine, 1623.

<sup>60</sup> « Elles ne savent pas seulement parler Latin ! Lucifer a bien peu de soin de ses Diables, de ne les pas envoyer au College. Quelques-unes respondent assez pertinemment, quand l'Exorciste declame une Oraison de Breviaire, dont en quelque façon elles escorchent le sens, à force de le reciter », Cyrano de Bergerac, *Lettre Contre les sorciers*, dans *Lettres satiriques et amoureuses*, éd. Jean-Charles Darmon, Paris, Desjonquère, 1999, p. 90.

<sup>61</sup> Fr 23852, p. 4.

<sup>62</sup> « daemones obsidentes corpora humana, rarissimè loquuntur Latinè, hac de causa, ne scilicet credantur ibi adesse, & etiam quia utuntur insturmentis naturalibus illorum, qui ab ipsis opprimuntur, & ideò diabolus obsidens Italum, facilè respondet Gallicè, quia lingua ad unum modum loquendi habituata, est illi obedientior, & ad motus illi placentes dispositior », Girolamo Menghi, *Flagellum daemonum, seu exorcismi terribiles, potentissimi, efficaces*, liv. 1, Bologne, 1577, chap. 2. Le même Menghi, dans son *Compendio*, cite à ce sujet une anecdote fort édifiante : « narra San Vincenzo d'un huomo eccellente nel congiurare, il quale interrogando uno demonio in lingua latina in uno essesso, gli rispose il diavolo, ma con un latino falso ; il che sentendo l'Essorcista, & riprendendo quello spirito immondo dottissimo, perche parlasse così barbaramente ; rispose il demonio ; non incolpar me, ma la lingua di questo villano, la quale è tanto grossa che io non la posso voltare per bocca », G. Menghi, *Compendio, op. cit.*, p. 156.

<sup>63</sup> G. Menghi, *Compendio, op. cit.*, p. 354.

que je parle Grec, les autres que je parle Espagnol, & les autres demandent du Latin, mais je dits que cest œuvre est fort esloignee de curiosité »<sup>64</sup>. La différence étant dans ce cas que, comme nous le verrons, le démon entend bien attirer à lui toute l'attention, puisqu'il se met à prêcher en lieu et place des prêtres. Un autre ouvrage sur l'affaire d'Aix, celui de Le Normant (mais la partie de l'ouvrage consacré à celle-ci semble de la main de Domps lui-même), nous apprend que le père exorciste François Billiet demanda à Domps de s'adresser au diable de Louise en flamand, ce qu'il fit non sans réticence. Verrine aurait répondu (en provençal selon toute probabilité) :

je ne veux pas dire que je n'entends point ce qu'on me dit, car je parlerois mensonge et Dieu aussi ne me contraint point de respondre, pource qu'il veut que ces choses soient comme indifferentes, et de telle sorte que l'on croye, soit qu'on luy dise qu'elle est Magicienne ou folle, ou qu'elle soit possédée et je dis que Dieu est courroucé et que vous n'avez point coopéré avec luy.<sup>65</sup>

Verrine affirme comprendre le flamand, mais explique pourquoi il n'est pas tenu de répondre positivement à ce test, lequel ne fait que trahir le manque de confiance des assistants en la parole de Dieu !

Les démons de Madeleine et de Louise, cependant, parlent un peu latin, bien que de manière brève et succincte<sup>66</sup>. Il leur arrive d'ailleurs de faire de grosses fautes. Belzébuth, l'un des démons de Madeleine, parle de Gaufridy qui invoquait les diables en disant : « *Diabolos venite in adiutorium meum* ». « Reprins d'incongruité, répondit qu'il rapportoit les parolles du Magicien ainsi qu'il les disoit : car il ne sçait pas parler Latin, disoit-il »<sup>67</sup>. Le diable se défousse sur Gaufridy, mauvais latiniste ! On peut noter que les démons de Madeleine connaissent plus de latin que ceux de Louise Capeau et un esprit suspicieux mettrait cela en relation avec les différences d'extraction sociale et d'éducation des deux possédées. Mais la chose se justifie en fait par la hiérarchie sociale qui sévit chez les diables comme chez les

---

<sup>64</sup> *Histoire admirable, op. cit.*, p. 339.

<sup>65</sup> *De la Vocation des Magiciens, op. cit.*, p. 209.

<sup>66</sup> Voir également la possession à peine postérieure de Denise Lacaille à Beauvais (1613), veuve d'un simple manouvrier, où, suivant *l'Histoire véritable* qui la relate, le diable se risque à prononcer quelques mots de latin, mais s'exprime souvent aussi en un langage « non intelligible », que le diable, une fois prétend être « Angliste ». Pour le reste les démons de Lacaille parlent « françois », aucune mention n'étant faite à sa très probable dialectisation picarde. La relation avec l'affaire d'Aix est implicite, mais indubitable : une pierre de la Sainte Baume est appliquée sur la bouche de la possédée et son diable en identifie en latin la provenance (*Magdalenae Poenitentiae*), mais surtout, l'un des démons Belzébuth, affirme un jour retourner « d'aupres le curé de la Magdelaine »... Voir Laurent Le Pot, *Histoire véritable arrivée de nostre temps en la ville de Beauvais, touchant les coniurations et exorcismes faicts à Denise de la Caille, possédée du Diable*, Paris, Pierre Billaine, 1623 (p. 42, 60-61, 86, 177).

<sup>67</sup> *Actes recueillis et dressez par reverend Pere Michaëlis*, dans *Histoire admirable* [2<sup>e</sup> partie], *op. cit.*, p. 51.

hommes : Belzébuth est un diable de premier ordre, le second des séraphins, et la plupart des diables de Madeleine sont des plus hautes sphères (Léviathan, Asmodée, Astaroth, Balbéric...) alors que le diable récurrent de Capeau, le très disert et éloquent Verrine, est un diable subalterne, un diable de « troisième ordre », selon ses propres mots. Je vous cite cet échange entre Verrine/Louise Capeau et Belzébuth/Magdaleine : « Interrogé Verrine en ces mots, *Cur miser ut solebas non contremiscis ?* Il répondit, Je suis un pauvre Gavot idiot, qui n'entends pas le Latin ». Une note en marge dit : « Gavot sont ceux qui habitent aux montagnes de Provence ». Le terme est présent, aujourd'hui encore en de nombreuses parties des zones occitanophones. Les Gavots ou Gavachs sont les populations réputées grossières, ignorantes voire arriérées des montagnes, qu'ils soient de Gap ou des Cévennes, mais on trouve le terme jusqu'en Gascogne. Poursuivons la lecture :

Lors Belzebub dit, « Non pas, Monsieur, par ce que vous ne voulez pas, ne sçais-tu pas bien que veut dire *Contremiscis ?* C'est Pourquoi ne trembles tu ? » Je te l'ay expliqué, parle. Puis il dict, « Il fait de l'ignorant, Scobillon, qui est le moindre diable d'enfer entend bien le Latin ». Lors dit Verrine, « Responds, toy, qui es plus sçavant que moy, je te baille liberté de le dire ». Lors dit Belzebub, avec indignation, « Ouy, Monsieur que je vous obeïsse ». <sup>68</sup>

Il est en effet contre l'ordre social des diables que Belzébuth reçoive des ordres d'un rien du tout comme Verrine ! Mais il s'agit d'un jeu entre comparses, Belzebub affirmant que Verrine fait exprès de ne pas comprendre le latin afin de devancer toute suspicion d'affabulation au sujet de Louise. Au passage, notons que les diables subalternes sont eux-mêmes provençaux. Verrine (logiquement *Verina* en provençal, même si l'adjectif courant est *verinos*), qui parle pour Dieu, c'est le poison, le venin (*lo verin*, le poison changé par la volonté de Dieu en remède des âmes ?). Soneillon, autre diable de Louise, est « Sounaioun », la clochette ; Gresil est sans doute « Gresilho » ou « Grasilho », la grille<sup>69</sup>. Scobillon, le dernier des derniers, selon Madeleine, c'est l'« escoubilhou » (*escobilhon*) : la balayure, la raclure, le déchet ! Les démons de Madeleine dont les noms ne sont pas ceux des démons classiques sont tous des mots, des expressions ou des patronymes provençaux, francisés ou non : Bladies, Arangier, Agrotier, Olivier, Coutelier, Bocher, Perdiguier, Carmieau, Bosier, Candelier, Ferrier, Pierrefort, Fermebouche, Serrecœur...

---

<sup>68</sup> *Actes recueillis et dressés par reverend Pere Michaëlis, dans Histoire admirable [2<sup>e</sup> partie], op. cit., p. 43.*

<sup>69</sup> Orthographe mistralienne (voir *Trésor du Félibrige*, aux entrées « sounaiou » et « grasilho ») : « sonaion » et « grasilha » en graphie dite classique.

Verrine, comme tout autre diable, sait donc, ou plutôt *doit* savoir le latin, mais il fait semblant de ne pas le connaître. Le point est délicat, et ne convainc pas tout le monde. Ainsi du dominicain Pierre D'Ambruc sous-prieur du couvent de Saint-Maximin, conduisant l'exorcisme du 22 décembre qui nie explicitement la possession devant Louise, au cours de son exorcisme :

Ledit Pere luy dit, tu ne parles pas Latin, Dieu ne le veut pas, & me contraint de parler en langue vulgaire. Ledit Pere luy repliqua, tu as menty en cela, Verrine respond, je ne ments pas, je te dits que Dieu ne le veut pas, afin d'humilier davantage Louyse, & que la puissions tenter de ceste part plus facilement. Outre, afin qu'elle croye sans difficulté à ceux qui disent, ou que ce qu'elle fait vient de Dieu, ou du diable seulement, ou qu'expressément elle feint tous ces mouvemens & paroles. Non, non, Dieu veut qu'elle s'abaisse, car ce n'est une chose arduë de croire ce que nous voyons. Ledit Pere luy dit, cela n'est pas ainsi, tu ne me satisfais pas. Verrine respond, que desires tu davantage pour croire que Louyse est possedee, le crois-tu, ou non, je vois assez que tu ne le crois pas, car certainement c'est icy une chose toute nouvelle, & n'est possedee à la façon des autres, qui parlent avec paroles elegantes & facondes, & ainsi trompent les ames : mais moy je suis icy de la part de Dieu pour les convertir, & non pour les decevoir.<sup>70</sup>

Le diable entreprend donc de convaincre l'exorciste qu'il y a bien possession et que c'est bien lui qui parle et non la fille, alors même qu'il ne sait pas le latin et ne parle que la langue maternelle de la possédée. Il s'agirait, selon lui, d'humilier la fille et de donner à croire qu'elle a pu inventer la possession. C'est la même stratégie que le démon de Louise adopte lorsqu'on lui parle flamand : il se refuse à répondre, quoi qu'il en coûte à la réputation de la fille (voir *supra*). D'ailleurs à cette occasion, selon l'ouvrage écrit par Domps, Verrine avoue que Louise (mais non lui !) n'entend que le « latin trivial ». Mais, surtout, il en profite pour faire une véritable critique de la réception de la parole diabolique, affirmant que l'attention accordée est relative aux statuts des démons, et il le met explicitement en relation avec le statut social des possédées et leur niveau d'éducation : « vous prenez bien garde à ce que dit Belzebub et vous l'escoutez tout ainsi qu'un oracle et il parle de la part de Lucifer : et à moy qui descouvre ses tromperies, on me dit, Tais toy. Mais c'est parce que Loyse n'entend pas que<sup>71</sup> le latin trivial. Mais Belzebub parle disertement et bon latin et Madeleine est noble, et Louyse n'est fille que d'un bourgeois »<sup>72</sup>. La noble est possédée par un diable de premier ordre, et parle bon latin ; la bourgeoise par un démon subalterne et *elle* ne comprend que le latin trivial. Évidemment il est difficile de ne pas y entendre aussi un involontaire aveu (et

---

<sup>70</sup> *Histoire admirable, op. cit.*, p. 236.

<sup>71</sup> « pas que » pour « seulement » : tournure occitane.

<sup>72</sup> *De la Vocation des Magiciens, op. cit.*, p. 210.

presque un flagrant délit de mensonge), de ceux qui ont pu semer les plus grands doutes chez certains membres de l'assistance quant à l'authenticité de la possession.

Mais Verrine, dans l'*Histoire admirable*, apporte un argument autrement plus convainquant : la preuve que Verrine est un diable qui dit la vérité c'est justement qu'il parle en langue vulgaire, qu'il parle simplement la langue des simples et non avec « des paroles élégantes et facondes », et comme telles « trompeuses ». Michaëlis, qui était tout disposé à croire tout ce que lui racontaient les diables, s'enquiert auprès de l'un des démons de Madeleine, Belzébuth, le 29 janvier 1611, « pourquoy Verrine ne parloit latin puis qu'il estoit un esprit. Respondit, C'est pour des raisons que ne puis dire à present, mais un jour on verra que Verrine est Verrine »<sup>73</sup>. Belzébuth, autrement dit, bote en touche ! En tout cas le message est passé, s'il est vrai que Domps rapporte que, « à la sainte Baume le diable parloit en langue vulgaire par la bouche de Loyse, et protestoit publiquement qu'il parloit de la sorte par le commandement de Dieu. Quelques uns aussi qui estoient presents, ayant esté interrogez de cela, ont temoigné que cela estoit vray »<sup>74</sup>. Ce texte, étrangement, associe ce monolinguisme obstiné au don de polyglossie : « Il est arrivé une autre merveille sous cet œuvre, pour le regard du don des langues ».

Domps s'appuie sur le fait que :

quelques uns aussi ont pensé que les Actes n'estoyent pas bien correctement escrits, pour ce qu'ils savoient que le Scribe n'avoit pas cognoissance de la dialecte et que Louyse parloit selon la dialecte du jargon de son pays. Les autres estoient d'avis qu'il en fallait mettre quelqu'autre en la place du Scribe ordinaire et neantmoins que le Scribe sçait que comme il a escrit, c'est tout ainsi comme il l'a entendu de la bouche d'elle.

Le scribe en question n'est autre que Domps lui-même, qui fait ici son plaidoyer *pro domo*, et il semble bien que certains aient aussi constaté que sans savoir le provençal, il a pu pourtant noter exactement les paroles du diable. L'idée, en ce texte peu clair, semble bien celle d'une sorte de don de compréhension spontanée des langues et en l'occurrence du vulgaire provençal par les auditeurs du démon Verrine prêchant la parole de Dieu : « ces manières de langages sont bien différents entr'eux et celuy qui en entend un, n'est pas à dire que pour cela il entende l'autre ». En effet, qui entend le flamand ou le français, n'entendra pas forcément le provençal... Or,

---

<sup>73</sup> *Actes recueillis et dressez par reverend Pere Michaëlis, dans Histoire admirable* [2<sup>e</sup> partie], p. 49.

<sup>74</sup> *De la Vocation des Magiciens, op. cit.*, p. 462-463.

de toutes sortes de gens, de toutes nations, et de toutes langues venoient à la sainte Baulme voir ce qui se passoit et les œuvres de Dieu qu'il faisoit pour la conversion de ceux que le diable a séduits. Ainsi il est vray-semblable qu'en ceste dernière assemblée des peuples en unité de foy sous un Pasteur, que d'une seule bouche, qui seule parloit pour la conversion de tous, devoient couler toutes sortes de langages. Et quant à ceste première variété de langues qui s'est faite en ceste sorte, l'Eglise en fait mention comme d'un miracle singulier.<sup>75</sup>

Il semble donc plutôt que chacun entendait *en sa propre langue* les prêches de la parole de Dieu que le diable Verrine faisait dire à Louise en provençal. De là, ajoute Doms,

vient qu'en l'office de la Pentecoste [l'Eglise] prie ainsi et dit : Veni sancte Spiritus, etc c'est à dire Saint Esprit viens remplir les cœurs de tes fideles et allume en eux le feu de ton amour, qui par la diversité de multitudes de langues, as assemblé les gens en unité de foy. Et aux Matines elle dit ainsi: le saint Esprit procedant du Throsne a penetré invisiblement les cœurs des Apostres; ça a esté un nouveau signe de sanctification, qu'en la bouche d'iceux sont nées toutes sortes de langues.<sup>76</sup>

Bien que parlant toutes sortes de langues, les foules assemblées à la Sainte Beume, par la grâce de Dieu, entendaient spontanément en ces langues les prêches provençaux du diable de Louise. Du fait que le diable est ici inspiré et agi par Dieu nous sortons de la linguistique de la démonologie classique, où les diables ne connaissent que les langues qu'ils apprennent, et entrons dans celui de la polyglossie pentecostale, fût-elle, en l'occurrence, quelque peu tirée par les cheveux (puisqu'elle réside dans le mystère de la traduction spontanée de la langue prêchée dans les langues des auditeurs et non dans celui de la production en langue<sup>77</sup>).

Pourtant, loin de cette idée de pentecôte universelle, dès le 12 décembre 1610, lors des séances d'exorcisme mises en scène à la Sainte Baume, devant la « grande multitude de pauvres gens qui estoient venus des prochains villages », Verrine avait énoncé la raison

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 463-464.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 464.

<sup>77</sup> Peut-être inspiré par la vie d'Antoine de Padoue (citée par Pozzo) : « Le merveilleux vase de l'Esprit Saint, saint Antoine de Padoue, un des disciples élus et compagnon de saint François, prêchait un jour en consistoire devant le pape et les cardinaux et dans ce consistoire il y avait des hommes de diverses nations et de langues différentes. Enflammé par l'Esprit Saint, il exposa et développa la parole de Dieu si efficacement, si pieusement, si subtilement, si clairement et intelligiblement, que "tous ceux qui étaient en consistoire, bien qu'ils fussent de langages si divers, comprenaient toutes ses paroles aussi clairement et distinctement que s'il eut parlé dans la langue de chacun d'eux"; tous en demeurèrent frappés de stupeur, et il leur semblait que s'était renouvelé cet ancien miracle des Apôtres, au temps de la Pentecôte, qui par la vertu de l'Esprit Saint parlaient en toutes langues. Et ils se disaient l'un l'autre avec admiration: N'est-il pas d'Espagne, celui-là qui prêche? Et comment dans son parler entendons-nous tous notre langage, le langage de nos pays? », *Fioretti de Saint François*, chapitre 39, traduction Armelle Le Huërou et publié, Éditions franciscaines, 2008.



décisive de son choix linguistique : « Je jure comme Dieu m'a contrainct de dire toutes ces choses en langue Provençale, pour les ignorans, en quoy se manifeste la grande bonté de vostre Dieu envers ses creatures »<sup>78</sup>. Et en effet, dans tous ses sermons, puisque Verrine est un diable qui prêche la parole de Dieu à de multiples reprises, le diable de Louise s'adresse, de manière privilégiée, aux pauvres qui ne connaissent que le seul provençal : « Vous pauvres, endurez patiemment vostre pauvreté, & vous aurez beaucoup de merites, & pensez au Dieu de gloire. Il est né pour vous en pauvreté, & en une estable & pauvre creche [...] Pauvres, pauvres, resjouÿssez, resjouÿssez vous en vostre pauvreté... »<sup>79</sup>. Et de même, une semaine plus tard, toujours à la Sainte Baume, dans ce que Michaëlis nomme un « Discours fait au pauvre peuple qui assistoit ») :

vous autres devez vivre selon vostre vocation. En Paradis vous avez des Roys & des pauvres, de tous estats il en y a de sauvez. Ne dites pas nous sommes pauvres, nous ne pouvons bien vivre, ne dites nous sommes pauvres, Dieu regardera à nostre pauvreté, & nous sauvera, mais les Nobles n'ont point d'excuse. Plustost vous pauvres avez-vous dequoy vous resjouir, pensant que Dieu a esté pauvre pour vous »<sup>80</sup>. Ou encore ce qu'elle dit de la Vierge Marie : « Il est vray qu'en terre fut tenuë pour une pauvre fille, mais ne sçavez vous pas que Dieu sçait bien abaisser les superbes : vous autres pauvres voulez bien estre un peu en ce desert, & n'avez point d'argent pour aller chez les Apothicaires pour achepter les drogues ou confitures, c'est tout un, mais venez & entendez comme il faut estre devots à la tres sainte Mere de Dieu.<sup>81</sup>

Faute d'avoir les minutes de ces sermons, nous ne connaissons jamais ce qu'ils donnaient en provençal et cela est évidemment fort dommageable. Mais, au vu même de la translation – et sans doute réécriture au moins partielle – de Michaëlis, le discours de Verrine est un discours largement à destination et en faveur des pauvres. L'origine sociale fort modeste de Louise (plus modeste que celle de Madeleine, qui était pourtant elle-même bien peu aisée, malgré son appartenance à la noblesse marseillaise<sup>82</sup>) y est évidemment pour quelque chose<sup>83</sup>. Même si tout le monde connaît le provençal, comme on l'a dit, le « choix » de l'idiome qui est le seul que connaissent bien les « pauvres » possède une forte signification sociale et presque

<sup>78</sup> *Histoire admirable, op. cit.*, p. 44.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 173. Également : « ceux qui ne voudront pas croire cecy diront que ce sont filles, qu'elles sont filles, & qu'on leur a donné leur leçon & n'en feront plus leur profit, & c'est ce qui nous resjouÿst. Un Predicateur est bien souvent las, qui n'aura fait qu'un sermon & desja j'ay fait quinze sermons, par la bouche de ceste cy (entendant Louyse,) & en ay presché deux, ou trois pour un jour, plus que les Predicateurs en leurs Advens, maudite soit ta force, & cleuy qui te l'a donnee. », *Actes recueillis et dressez par reverend Pere Michaëlis*, dans *Histoire admirable* [2<sup>e</sup> partie], *op. cit.*, p. 85

<sup>82</sup> En témoignent tout particulièrement les actes du procès qui lui sera intenté en 1653.

<sup>83</sup> Il est aussi très important de prendre en compte le statut de convertie de Louise. Voir surtout l'article de M.-M. Fragonard, art. cit.

revendicative, ou du moins ce serait le cas, si la parole de ce bon diable populaire n'était pas, comme tel est le cas, encadré et en quelque sorte contrôlé par le clergé qui suscite cette parole et lui confère une légitimité par le moyen des exorcismes publics, la transcription systématique et la publication en français, à destination de ceux qui savent lire.

### **Interrogatoires et exorcismes du 21 février 1611**

L'essentiel de la matière provençale dont nous disposons est donc constituée par les déclarations des diables de Madeleine. Michaëlis n'y fait jamais référence dans ses comptes rendus. C'est pour le 21 février 1611 que nous avons le plus de documentation, car nous possédons à la fois le procès verbal de l'audition et ce qui nous semble correspondre aux cahiers des interrogatoires dont il est fait état dans le procès verbal<sup>84</sup>. L'original de ce texte, intitulé *Audition de dem<sup>lle</sup> Magdelaine de Demandols* dans la copie<sup>85</sup>, était apparemment signé de la main même de Madeleine (il porte en effet son nom à la fin, associé à celui des quatre enquêteurs et exorcistes : Thoron, Garandeu, Robillon et Billiet). Les deux pièces dressées par Antoine de Thoron, conseiller au parlement d'Aix mandaté pour l'instruction du procès, et par Antoine Garandeu, vicaire général de l'archevêque d'Aix. Ces deux textes ne se répètent que très peu et leur articulation n'est pas toujours aisée. Il s'agit du premier jour d'audition proprement dite de Madeleine, qui survient juste après l'arrestation de Gaufridy, après la visite que le président du parlement, Guillaume Du Vair lui a rendu le 17<sup>86</sup>, assistant ce jour là à la possession et à l'exorcisme de la religieuse, laquelle fut suivie le 18 de la première intervention du médecin Jacques Fontaine ; ces deux personnages s'étant apparemment laissés convaincre par la nature diabolique des phénomènes.

Le procès verbal du 21 relate que, après un début d'audition où la possédée était dans son sens et répondait posément aux questions, alors qu'on en vint à l'interroger sur sa possession,

---

<sup>84</sup> S'il en est ainsi, le cahier d'audition élide la plupart des épisodes de possession qui ponctuent l'interrogatoire : par exemple le procès verbal signale que « ... étant sur le discours fait en ses reponces sur la declaration de la Princesse des Magiciens, tout aussitôt qu'elle a été par elle nommée auxd. Reponces, elle a été saisie d'un étrange mouvement... », Fr 23852, p. 23. Or rien n'en paraît dans l'audition : « ... le prince qui est comme elle a dit led. Louis Gaufridy ; et puis apres la princesse qui est elle qui repond comme elle a dit, ayant esté par luy choisie... », Méjanès, ms 1632, p. 6.

<sup>85</sup> Cette pièce est présente à la fois à la Bibliothèque Méjanès et dans le ms fr 23852 de la Bibliothèque nationale. Nous citons le ms 1632 de Méjanès.

<sup>86</sup> Sur l'action de Du Vair dans ce procès, voir surtout Robert Descimon, « Guillaume Du Vair (7 mars 1556-3 août 1621) : les enseignements d'une biographie sociale. La construction symbolique d'un grand homme et l'échec d'un lignage », dans Bruno Petey-Girard et Alexandre Tarrête (dir.), *Guillaume Du Vair. Parlementaire et écrivain (1556-1621)*, Genève, Droz, 2005, p. 17-77, ici p. 58 sq. ; Cristina Dessì, « Peiresc et la sorcellerie », dans Anne Reinbold (dir.), *Peiresc ou la passion de connaître*, Paris, Vrin, p. ; 81-90.

[elle fut] tout à coup tellement et si étrangement esmeue, agitée, et troublée par les Esprits malins desquels elle se dit possédée, ou autre cause a nous inconnuë que nous n'en aurions pu lors et durant lad. agitation tirer aulcune reponse cathérogique, ains des parolles du tout éloignées du sens commun des ames réglées, et ressentant plutot une personne possédée par les Demons comme appert par ce peu que nous avons estimé etre mis, et redigé à part en notre present procès verbal.

A ce point le texte se réfère aux interrogatoires où le diable, qui se dit être Belzébuth<sup>87</sup>, déclare que « s'il eut pensé que du Vair fut été si prompt a mander a Marseille n'en auroit pas tant dit ». Le document de la bibliothèque Méjanès est en effet beaucoup plus précis et surtout fait entendre les propos du diable :

tout à coup avec grande emotion ayant jetté un son par la bouche en forme de Canaanade [sic, Canonnade voir ms fr 23852] avec grand ebranlement, de nous, et des autres assistans a commancé de crier par tels mots, non non as bel a faire, non non parlara pas va trop de bouen, eiso es trop d'importance, non, non, non, sont que d'imagination, es aqueou qu'acompannavi hier lou lon dou camin, ti trompes non parlara pas Gaufridy<sup>88</sup> [« non, non, tu as beau faire, non non il ne parlera pas, cela va trop bien, la chose a trop d'importance, non, non, non, ce ne sont qu'imaginations, c'est celui que j'accompagnais hier le long du chemin, ne t'y trompes pas, il ne parlera pas, Gaufridy »]. Et apres avoir repeté ces memes mots par plusieurs fois avec grands cris, et hurlements, tout à coup est demeurée assoupie, et endormie, aussi redde comme marbre ayant la teste, et le col immobile, de sorte qu'avec la force de nôtre bras ne la pouvions remuer : et au bout d'un peu, tout à coup comme eveillée d'un profon sommeil sur le sujet de ce que nous disions qu'elle avoit nommé Gaufridy, tout à coup a repondu ouy ay noumat Louis Gaufridy, et apres plusieurs semblables propos, cris et agitations corporelles s'est mise a crier tels mots ferrier mon amy, et interrogée en latin par ledit Mre Garandal, qui estoit ce ferrier, a respondu que C'estoit lange custode, et interrogée par le mot Cujus, a repondu de mon maitre Louis Gaufridy, et a par plusieurs fois dit, non parlara pas, non parlara pas, la gardaray ben de parla, eisso es ben d'autre importancy que l'autre viagi, si aguesi pensa que du vair fousse ista tan prom a mandar à marseille n'auriou pas tan dich [« non, il ne parlera pas, il ne parlera pas, je l'empêcherai bien de parler, cela a bien une autre importance que l'autre fois, si j'avais pensé que du Vair eût été tant prompt de mander à Marseille, je n'en aurais pas tant dit »].<sup>89</sup>

La stratégie de Belzébuth-Madeleine est redoutable : le diable avertit que Gaufridy niera tout, ne parlera pas car il était hier encore avec lui sur le chemin le conduisant à sa prison et affirme regretter d'avoir fait tant de révélations lors des exorcismes précédents au vu de la décision de Du Vair d'instruire au plus vite le procès criminel. C'est donc aussi le diable lui-même qui ne

---

<sup>87</sup> « adjuré par led. Pere Billet exorciste et interrogée en Latin par nous dit Garandea elle ou le malin Esprit par la bouche d'icelle a repondu qu'il etoit Belzebuth », Fr 23852, p. 20.

<sup>88</sup> Méjanès, ms 1632, p. 1-2 (les soulignements sont dans le manuscrit).

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 2.

veut plus parler. Mais, au moment où l'on s'attendrait à un pronom personnel masculin (*lou*) désignant encore une fois Gaufridy, le diable désigne la fille elle-même (« *la gardaray ben de parla* »), qui en effet, tant qu'elle est offusquée par son démon, ne peut répondre aux interrogatoires. Si ce n'est pas une erreur de copie, il peut s'agir d'un lapsus des plus révélateurs. Dans tous les cas, l'instabilité des trois instances, à partir de celle qui est censée parler (et qui de fait est reconnue parler par le juge, malgré une timide hésitation), est remarquable : qui dit en fait, qu'il ne veut pas dire ? Le démon de sa propre initiative ? Gaufridy, qui est son maître ? Ou la fille possédée ? Toute la stratégie de la possédée consiste à disparaître comme instance d'énonciation et à produire de l'information qui ne pourra pas lui être imputée, puisqu'elle est agie et, si l'on peut dire, parlée par le démon. Il faut bien rappeler qu'en même temps qu'elle travaille indubitablement à la perte de Gaufridy, elle œuvre pour son propre salut, étant elle-même poursuivie pour sorcellerie, même si Du Vair s'est engagé à favoriser son absolution<sup>90</sup>.

Sur le plan linguistique et sociolinguistique, on notera ici que le démon ne s'exprime qu'en provençal (s'agissant d'une audition en justice, la langue latine des exorcismes n'a pas été ici utilisée), alors que le seul énoncé repris littéralement dans le procès verbal au style indirect l'est en français (« s'il eut pensé que du Vair fut été si prompt a mander a Marseille n'en auroit pas tant dit », dans le cahier d'audition : « si aguesi pensa que du vair fousse ista tan prom a mandar à marseille n'auriou pas tan dich »). On peut d'ailleurs s'interroger sur la langue parlée entre eux par les assistants, lorsque la possédée est assoupie, qui semble être du français (le premier mot prononcé par le diable, lorsqu'elle se réveille de sa torpeur est « Ouy »), mais rien n'est moins sûr, car si le diable est crédible en provençal, si Madeleine fait aussi peu d'effort pour le faire parler français (qu'elle connaît forcément puisqu'elle sait lire et écrire<sup>91</sup>), c'est que le provençal reste probablement la langue d'échange majoritaire des juges et des exorcistes eux-mêmes, lorsqu'ils ne parlent pas latin. On observera cependant un contre-exemple notoire dans le procès verbal, qui met en scène un échange où le diable parle provençal et l'un des assistants, par contre, français (voir *infra*). Il est aussi notable que toutes ses déclarations prononcées « en son bon sens » sont rapportées dans les documents en

---

<sup>90</sup> Voir ce qu'elle dit elle-même dans le cahier d'audition au sujet de ses fortes résistances à « avouer » les « crimes » dont elle se serait remémoré après les avoir totalement oublié du fait des diables : « par la grace de Dieu fût remise en memoire desd. crimes, et fautes, ce qu'elle n'aurait osé publier, craignant d'être recherchée par la justice et auroit fait entendre au Pere Michaëlis son confesseur, que si elle pouvoit avoir assurance de la personne, elle diroit et publieroit vollontiers la verité pour l'honneur de dieu, et le bien du public », Méjanès, ms 1632, p. 7.

<sup>91</sup> C'est cette pratique de la lecture qui lui donne aussi quelque connaissance de latin, selon l'aveu même de Michaëlis, comme on l'a vu, alors même qu'il veut démontrer le contraire.

français, mais toujours en style indirect. Il est difficile donc de savoir avec sûreté s'ils furent prononcés en français ou en provençal, mais alors spontanément traduits par le greffier. On pourrait imaginer que la diglossie affecte la structure énonciative entre le sujet « démon » s'exprimant en provençal et la fille répondant aux interrogatoires, diligemment, en français, mais rien ne nous permet de l'affirmer. Jamais, dans la documentation, un tel passage de langue n'est signalé et jamais il n'est dit que le diable se réservait le provençal. Une fois encore, le diable étant censé savoir les langues – et donc pour le moins le français et comme il le prétend lui-même, le latin – et avoir des lettres (surtout un démon du premier ordre comme Belzébuth !), un tel passage diglossique au provençal ne se justifierait nullement, dans ce contexte qui n'est nullement celui de l'édification par lequel le diable Verrine/Louise Capeau justifie son insistance à prêcher en langue vernaculaire devant les pauvres. Tout laisse donc penser que le provençal dominait l'ensemble des déclarations de la possédée, voire des échanges, le français ne s'imposant que dans la transcription conformément à la pratique juridique.

Le cahier d'audition se concentre sur les réponses de Madeleine et le récit, déjà souvent produit dans le passé mais prenant cette fois une valeur juridique (elle dépose cette fois sous serment devant le magistrat) et ne reporte pas, loin sans faut, tous les événements de cette journée très agitée. Le procès verbal par contre nous donne le détail des péripéties démoniaques de la journée où le provençal est très présent.

Lors de l'épisode de possession dont on a lu la relation, le procès verbal nous apprend que son corps, en particulier, prend, au milieu des cris de douleurs, toutes les postures d'un supplicié soumis à la torture de l'estrapade, à laquelle Gaufridy sera justement soumis plus tard. Cette torture infligée à la possédée, selon l'explication qu'elle en donne elle-même une fois remise en son bon sens, est destinée à l'empêcher de parler et à la pousser à nier la vérité. Mais comme le démon n'a cessé de répéter que celui-ci ne parlera pas, il s'agit bien de montrer qu'il faudra en venir là pour lui extorquer des aveux et qu'il mérite évidemment ces tourments en rétorsion de ceux qu'il fait infliger par ses démons à la malheureuse<sup>92</sup>. De surcroît, dans la foulée, elle est affectée « d'un remuement extraordinaire des fesses représentant l'acte

---

<sup>92</sup> Voir le compte rendu lapidaire que Michaëlis donne des journées suivantes (il n'était pas présent le 21) « Depuis ce jour les malins commencerent à donner la question à Magdaleine lui faisant tourner, & cliquer les bras & les jambes, l'eslevant en haut, & luy donnant beaucoup de tourmens trois & quelquesfois quatre fois par jour : & ont veu ce spectacle aucuns des Sieurs Prelats & Conseillers, tant de l'une que de l'autre Cour, & ce par plusieurs fois disant, Tu feras bailler la question à Louys, il est raisonnable de te la bailler. », *Actes recueillis et dressez par reverend Pere Michaëlis*, dans *Histoire Méorable* [2<sup>e</sup> partie], *op. cit.*, p. 73.

venerien avec grand mouvement des parties interieures du ventre », ces « pollutions » et « tourments », lui sont donnés par Asmodée, le démon que lui envoie le magicien pour la provoquer à la luxure par « des images et titillations charnelles ».

Elle se remet et l'interrogatoire se poursuit, mais lorsqu'on en vient aux « choses plus secretes qui s'etoient passées entre elle et led. Loÿs », Madeleine donne à nouveau tous les signes de la possession, avec les mêmes manifestations que précédemment. Les exorcismes la font revenir à la raison et la déposition reprend jusqu'à l'évocation de son entrée au couvent, où elle déclare tout à coup, « changée en sa façon » : « maudié sié lou jours ques intrado anaquelo compagne » [« maudit soit le jour où elle est entrée en cette compagne »]. « tout aussitôt remise en son bon etat », elle explique que c'est Astaroth, le démon de la paresse, qui a parlé, puis à nouveau elle ouvre largement « la gorge », signe de l'entrée des démons. Pour les empêcher, Garandau, le vicaire général, lui pose « son doigt sacré sur les levres ». Toute la suite mérite d'être citée, où le provençal ne cesse d'intervenir :

ayant lad. Magdelaine fait semblant de vouloir mordre led. Vicaire lui auroit iceulx doigts offerts les pousser plus avant, lui disant qu'il mordit hardiment s'il pouvoit, a quoy repondant et en riant profera tels mots, y fa cau, brulon, fan, crida, baillo my un pau lous autres, tu veiras comme te lous chaplaray [ « il fait chaud, ils brûlent, ils font crier, donne-moi un peu les autres, tu verras comme je vais de les abîmer » ] et de fait une autre fois a semblable occasion lui ayant nousdit commissaire par forme de mepris dit qu'il mordit hardiment lesd. doigts sacrés, s'il pouvoit auroit fait la meme reponse, et nous auroit dit tels mots : baillo my un pau lous tioux [« donne-moi un peu les tiens »]. Durant ce même accident s'est ecriée, Vernette, Pintado, répétant ces mots. Sont tout d'illusions, d'imaginations, ty negara tout, veiras ben ce que dira [« tout ça n'est qu'illusions, imagination, il te nierait tout, tu verras ce qu'il dira »], et s'étant sur ce mise a rire hautement enquisse toujours en latin a repondu que c'étoit Balberic, et enquisse qui est ce Balberic par led. Vicaire a repondu que c'étoit un Diable, adjoutant tel mots : ei tamben lou foussés tu [« et aussi le puisses-tu être »], lui ayant été répliqué par led. Vicaire en mots latins qu'il ne pouvoit être Diable a repondû, non si tu noun voués, baillo my un pau ton consentement, et si tu voués te recepray, sables les Magissions sont quasi diables [« non pas si tu ne le veux pas, donne-moi un peu ton consentement, et si tu veux je te recevrai, tu sais les Magiciens sont quasiment des diables »], lui ayant été répliqué qu'il n'avoit aucun pouvoir de recevoir quelqu'un, a repondu par tels mots ; s'entende que lou menaray au prince, ou a son Lutenen [« c'est-à-dire que je le mènerai au prince ou à son lieutenant »], et puis tout d'un coup a derechef dit : noun es ren de tout a quo [« ce n'est rien de tout cela »] ; et en riant c'est derechef jettée pour prendre led. Papier et puis nous as dit : couro voués qu'anen a la messo [« quand veux-tu que nous allions à la messe ? »], et sur ce enquisse a repondu que c'étoit Balberic qui parloit ; et puis a dit ; Louis es fovert<sup>93</sup> troublat, Belzebut ly conseillo de se rendre Martyr [« Louis est très troublé, Belzébuth lui conseille de se constituer martyr »], et lui a dit de se presenter librement, et qu'il dit devant la

---

<sup>93</sup> Sic pour *fouert*.

Justice : j'ay offensé Dieu en beaucoup de façons, mais quand au fait de la Magie j'en suis innocent, que si on le comdamnoit à la torture, qu'il y alla librement, et quand bien il faudroit mourir il devoit toujours dire qu'il estoit innocent ; lors on croira que tout ce que a dit Magdelaine, n'est qu'illusion et folie, et le monde croira qu'il soit mort innocent parlant de la prison dud. Louïs s'escriant tout a coup a dit : ah ! que si tout leis Diables poudien leva Louis de la prison, va farien volontiers [« ah ! si tous les diables pouvaient retirer Louis de la prison, il le feraient volontiers »], adjuré pourquoy il ne sortoit, veu qu'il avoit dit a la Sainte Baulme qu'il ne pouvoit sortir que Louïs ne fut mort, converti ou prisonnier, a repondû ouy quan sera verifecat, mais nouen es pas prouva, et non si pau pas prouvar [« oui, quand ce sera avéré, mais ce n'est pas prouvé, et cela ne peut se prouver »], et puis a dit, que rende leis Cedulles [« qu'il rende les cédules »], et étant sur le discours fait en ses reponces sur la declaration de la Princesse des Magiciens, tout aussitôt qu'elle a été par elle nommée auxd. Reponces, elle a été saisie d'un étrange mouvement, ayant le col enflé, tirant et torsant les bras, rellevée de son siege haussant sesd. Bras en haut en la meme forme de ceux qu'on donne la torture avec grands cris, et a même temps étant soutenue par derrier par aucuns qui nous assistoient, afin quelle ne tomba a la renverse comme elle auroit fait si on ne l'eut soutenue ; avons pris garde qu'en même temps, elle étoit élevée par-dessus la terre et avoit les jambes retirées en haut, comme raccourcies, ayant fait hausser sa Robe à cet effet, pour ce que nous, ny les assistants ne pouvions imaginer par quel moyen cela se pouvoit faire. Durant lesquels tourments de la bouche de lad. Magdelaine sont été proferées tels parolles comme en forme de moquerie : a la princesso, la princesso daquo nous grevo, nuen sauprié pas tant se non ero la princesso [« ah la princesse, la princesse de ceci nous charge, elle n'en saurait pas tant si elle n'était la princesse »] ; criant neantmoins comme personne cruellement tourmentée, neantmoins de la meme bouche avec un semblant de sourire fut crié haut et clair : laisso la tombar, laisse la tombar [« laisse la tomber, laisse la tomber »]. Et ayant été repliqué : ah malheureux tu le voudrois, afin qu'elle se tuât, ou se rompit les Jambes ; A été encore repliqué par la bouche de lad. Magdelaine : es la coustumo de soustenir à que lous donoun la torturo [« c'est la coutume de soutenir ceux auxquels on donne la torture »], et tout a même instant fut saisie derechef de l'agitation venerienne, comme dessus, laquelle dura assés longuement. Aussi avons vüe la gorge et le gosier de lad. Magdelaine soudainement enflé, et puis le gosier pressés et enfonces des deux cottés, comme si on l'eut voulue étrangler et étouffer sans toutefois quelle montrât aucun signe d'étranglement, sufocation ou empchement de la respiration ; et sur ce ayant été par aucuns des assistants Le Saint Nom de Jesus nommé repondû même bouche repondû [sic] : doüerme [« dors ! »] , comme aussi durant le meme tourment a été de meme bouche proferé tels mots, Louïs non sera pas tant ou plus tourmentat, que la princesso [« Louis ne sera pas tant ou plus tourmenté que la princesse »]. comme aussi sont été proferé ces mots : qui nous aurié dich, fa quatre ans que Magdelaine fousso contre Louïs [« qui aurait dit, il y a quatre ans, que Madeleine puisse être contre Louis ? »].<sup>94</sup>

Dans cet épisode très mouvementé, les démons – Balbéric surtout – s'expriment de façon plus ou moins décousue, parmi toutes les agitations du corps de la possédée, mais chacun de ces énoncés diaboliques pourra être ou a déjà été expliqué et mis en récit dans l'interrogatoire. Ainsi la « princesse » est le titre que le « prince des magiciens », Louis Gaufridy lui-même, lui a donné lors de son second sabbat, et qui de ce fait, connaît tous les détails de la « synagogue »/sabbat et du monde des magiciens et des diables qui y assistent (elle en détaille

<sup>94</sup> Fr 23852, p. 22-24.

les faits et gestes et l'organisation sociale dans sa déposition du même jour). Les cédules sont les pactes que lui a fait signer le magicien de son propre sang. Vernet et Pintade sont des paroissiennes que le magicien aurait aussi soufflées comme Madeleine, mais à un degré moindre. De plus les discours, gestes et postures diaboliques visent, encore et encore, à affirmer que le prêtre des Accoules n'avouera pas. Même si on ne lui fait subir les tourments que souffre maintenant Madeleine, même si on le fait mourir, le risque est grand qu'il passe pour « martyr » et Madeleine pour « folle ». Ainsi, la menace de se voir déboutée comme simulatrice et affabulatrice est-elle intégrée au discours de ses diables qui défendent le magicien et, avec lui, leurs propres pouvoirs infernaux.

Quel que soit le diable qui la travaille, on peut en tout cas constater qu'il s'exprime presque exclusivement en provençal et que cette insistance dans la langue vernaculaire ne semble pas dérouter ni gêner les magistrats et religieux présents. Du moins n'en transparait-il rien dans le texte. Il en va comme si on ne s'attendait guère à autre chose de la part des démons d'une fille dont les instruments physiques, les organes de la parole, ne sauraient permettre autre chose qu'une telle expression dans la langue vulgaire. On retrouve ici, à ce propos, les observations de Menghi cités plus haut, que Michaëlis au moins connaissait. Il est étonnant en tout cas que si la médiocrité de l'expression latine reste tout de même un problème pour un démon, sensé connaître la langue de l'ennemi par excellence (l'Église, son clergé et en particulier ses inquisiteurs), sa réticence à parler français ne semble gêner personne. On notera en particulier l'échange à propos du fait que les assistants soutenaient physiquement la possédée dans la « torture », puisqu'elle avait replié les pieds sous elle. Le démon conseille à celui qui la porte, en provençal, de la laisser tomber, et celui-ci – non autrement identifié – s'exclame en bon français, s'adressant au démon : « Ah malheureux tu le voudrais, afin qu'elle se tuât, ou se rompit les Jambes ». Et c'est encore, tout naturellement en provençal que ce démon, ou un autre, admet que l'on a pour habitude de soutenir ceux auxquels on inflige la torture.

Mais le seul fait que les diables comprennent le latin, même sans le parler, suffit à attester de leur présence<sup>95</sup>, car une fille « idiote » ne saurait le connaître et donc le comprendre. Pourtant, sur ce terrain comme sur celui des remarquables connaissances démonologiques de Madeleine, l'inquisiteur aurait pu appliquer ce que dit Pierre de Lancre dans l'avertissement de son propre livre concernant le savoir à la fois sexuel et démonologique dont il faut tenir les

---

<sup>95</sup> Il est vrai, à cette connaissance du latin Michaëlis adjoint d'autres preuves et en particulier les dons de divination dont témoignent les diables de Madeleine.



femmes éloignées. De Lancre justifie son choix de parler « un peu trop ouvertement » de « l'accouplement », car selon lui le français ne permet pas de parler avec déguisement de ces choses, à la différence du latin. Et il poursuit par ces mots :

estant tres certain que si les Livres qui traictent des Sorciers estoient traduicts en nostre langue vulgaire, il s'y trouveroit beaucoup de choses plus hardies qu'en mes discours. Mais la langue Latine les tient à couvert, principalement du costé des femmes, lesquelles neantmoins en sçavent plus que nous ne leur en sçaurions jamais apprendre.<sup>96</sup>

---

<sup>96</sup> Pierre de Lancre, *op. cit.*